



Couloirs Humanitaires:

les procédures de mise en œuvre pour
leur extension à l'échelle européenne.



Ce document a été préparé par les membres du groupe de travail du projet *Humanitarian Corridors - Upscale a promising practice for clearly linked pre-departure and post-arrival support of resettled people - FAMI - 2016 - AG - INTE*.

Ont collaboré à sa rédaction:

Association Communauté Pape Jean XXIII;

Communauté de Sant'Egidio ACAP - Onlus;

Communauté de Sant'EgidioFrance;

APS (Salesiani per il Sociale);

la Fédération Nationale italienne CNOS-FAP

(Centre National italien des Œuvres Salésiennes-Formation mise à jour professionnelle;

VIS (Volontariato Internazionale per lo Sviluppo).

REMERCIEMENTS

Le projet *Humanitarian Corridors FAMI 776114* et ce document n'auraient pas pu voir le jour sans le travail quotidien des organisations promotrices qui ont signé les protocoles d'accord avec les institutions des pays de départ et d'arrivée des réfugiés. Ils n'auraient pas non plus vu le jour sans l'action de ceux - de plus en plus nombreux - qui acceptent le défi d'accueillir les bénéficiaires des Couloirs Humanitaires et de les accompagner dans leur parcours d'intégration en Europe.

Des remerciements particuliers à tous les opérateurs et aux nombreux bénévoles qui, pour différentes raisons et de différentes manières, participent à l'identification des bénéficiaires dans les pays de départ et de transit ainsi qu'à leur accueil et à la mise en œuvre de leurs parcours d'autonomie et d'intégration en Europe.



Ce rapport a été financé par le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne. Le contenu de ce rapport ne représente que le point de vue de ses auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne n'assume aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

PRÉFACE

Le présent manuel, intitulé «Couloirs Humanitaires: les procédures de mise en œuvre pour leur extension à l'échelle européenne», a été réalisé dans le cadre du projet «Humanitarian Corridors - Upscale a promising practice for clearly linked pre-departure and post-arrival support of resettled people» financé par le fonds FAMI (*Fonds Asile, Migration et Intégration*) de l'Union Européenne; FAMI-2016-AG-INTE.

Le projet a vu le jour en décembre 2017 et est coordonné par l'association italienne «Communauté Pape Jean XXIII» en partenariat avec quatre organisations italiennes: la Communauté de Sant'Egidio ACAP Onlus, le VIS (Volontariato Internazionale per lo Sviluppo), l'APS (Salesiani per il Sociale), la Fédération Nationale italienne CNOS-FAP - Centre National italien des Œuvres Salésiennes/Formation mise à jour professionnelle, ainsi que par l'association française Communauté de Sant'Egidio.

Le projet «Humanitarian Corridors» a pour objectif l'étude du modèle des Couloirs Humanitaires, afin de favoriser leur extension et leur reproductibilité à l'échelle européenne.

Dans ce but, le projet est subdivisé en deux phases principales: une phase de recherche et une phase pilote d'expérimentation. Les travaux de recherche ont porté sur deux aspects:

- l'analyse des Couloirs Humanitaires réalisés au cours de la période 2016-2017 sur la base du premier protocole d'accord pour «l'ouverture des Couloirs Humanitaires», signé avec les autorités italiennes par la Communauté de Sant'Egidio, la Table vaudoise et la Fédération des Églises évangéliques en Italie;
- l'évaluation des besoins des réfugiés susceptibles de bénéficier d'une protection internationale et de ceux des États dans lesquels les couloirs sont déjà en place ou devraient l'être dans un futur proche.

La phase de recherche a permis de définir les directives pour la mise en œuvre des Couloirs Humanitaires. Ces dernières ont ensuite été testées au cours de la phase pilote, véritable cœur du projet, où 1 170 réfugiés venus du Liban et d'Éthiopie sont entrés de manière légale et sûre sur le territoire italien et français (données collectées en mai 2019) pour être ensuite accompagnés dans leur parcours d'intégration au tissu social local.

Le Manuel est donc le fruit des résultats obtenus et des évaluations exprimées après la mise en œuvre des deux phases de travail. L'objectif est d'en faire un document de référence pour la réalisation des Couloirs Humanitaires, en présentant des procédures standard de mise en œuvre du modèle applicable par et dans tous les États européens en faveur des réfugiés de différentes origines.

Pour plus d'informations sur le projet «Humanitarian Corridors - Upscale a promising practice for clearly linked pre-departure and post-arrival support of resettled people», consultez le site: www.humanitariancorridor.org

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	6
2. Couloirs Humanitaires: Principaux domaines d'application	12
3. Couloirs Humanitaires: Description des procédures de mise en œuvre	19
4. Couloirs Humanitaires: Les protocoles actifs	65
5. Couloirs Humanitaires: Les succès du modèle et du projet «Humanitarian Corridors»	79
6. Conclusions	86

INTRODUCTION

1

1.1 Pourquoi ce Manuel.

Le projet européen «Humanitarian Corridors - Upscale a promising practice for clearly linked pre-departure and post-arrival support of resettled people» s'inscrit en droite ligne des Couloirs Humanitaires réalisés pendant la période 2016-2017 par la Communauté de Sant'Egidio, la Table Vaudoise et la Fédération des Églises Évangéliques en Italie (FCEI), avec la collaboration de l'Association «Communauté Pape Jean XXIII» par l'intermédiaire de son corps de paix non violent, «l'Opération Colombe».

Nés en Italie de la volonté d'apporter une réponse aux milliers de réfugiés qui fuient chaque jour des situations de guerre et de pauvreté pour chercher un asile dans des pays voisins ou en Europe, les Couloirs Humanitaires constituent une action de *parrainage* particulièrement significative et originale qui s'adresse à des personnes potentiellement éligibles à une protection internationale et en situation de vulnérabilité (aux termes de la directive européenne 2013/33 du 26 juin 2013).¹ Les Couloirs Humanitaires représentent donc une voie d'accès à l'Europe protégée, sûre et légale et un modèle d'insertion sociale basé sur la participation de réseaux de solidarité disséminés sur tous les territoires nationaux concernés.

Les Couloirs Humanitaires sont régis par un protocole d'accord signé avec les autorités publiques compétentes par les organisations volontaires de la société civile.²

Ils ont été mis en œuvre pour la première fois du Liban à l'Italie pour accueillir des réfugiés syriens ayant fui la guerre civile qui a éclaté en Syrie en 2011. Ce premier protocole d'accord, appelé «Ouverture des Couloirs Humanitaires», a été signé le 15 décembre 2015, entre:

- le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale - Direction générale pour les Italiens à l'étranger et les politiques migratoires;
- le ministère de l'Intérieur - Département pour les libertés civiles et l'immigration;
- la Communauté de Sant'Egidio;
- la Fédération des Églises Évangéliques en Italie;
- la Table vaudoise.

Ce premier protocole a permis l'arrivée en toute sécurité de 1 011 réfugiés syriens en

¹ Chapitre IV Dispositions concernant les personnes vulnérables, Article 21 : «...*personnes vulnérables, telles que les mineurs, les mineurs non accompagnés, les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les victimes de mutilation génitale féminine.*».

² Pour plus d'informations sur les protocoles signés, actifs ou en cours de mise en œuvre, reportez-vous au chapitre 4 du présent manuel.

provenance du Liban. Ils ont été accueillis dans 80 villes italiennes réparties sur 18 régions, grâce à la collaboration d'un réseau d'associations et de groupes informels de citoyens individuels. Ces derniers ont permis l'intégration des réfugiés dans les différentes réalités locales, selon le modèle de l'«accueil diffus».

Le projet «Humanitarian Corridors» s'articule autour de quatre grands axes ou «Work-Packages» (WP). Le premier WP a permis d'étudier certaines pratiques européennes significatives en matière de *relocalisation* et de *réinstallation* et d'analyser l'expérience des Couloirs Humanitaires au cours de la période 2016-2017, en soulignant en particulier les différences avec les pratiques analysées, les forces et faiblesses. Au cours du deuxième WP, l'équipe de recherche a identifié et analysé les besoins spécifiques des:

- réfugiés potentiellement bénéficiaires du programme (Syriens qui ont fui au Liban, Irakiens, Érythréens, Somaliens et Sud-Soudanais en transit en Éthiopie);
- pays européens qui ont participé à la phase pilote du projet (Italie et France);
- pays européens où le dialogue pour l'adoption des Couloirs Humanitaires a commencé (Espagne, Pologne et Allemagne).

Cette première phase de recherche a conduit à l'élaboration des procédures pour la mise en œuvre des Couloirs Humanitaires qui seront appliquées à la phase pilote suivante. En effet, au cours du troisième WP, le partenariat a testé les procédures de mise en œuvre des couloirs : sur la base de trois protocoles actifs³ l'entrée légale et sûre de 1 170 réfugiés vulnérables venus du Liban et d'Éthiopie a été garantie en Italie et en France (données de mai 2019). De plus, 190 bénéficiaires en Italie et 20 bénéficiaires en France ont ensuite été suivis dans leur parcours d'intégration, grâce au financement de l'Union européenne pour des services spécifiques complémentaires à ceux déjà proposés par les réseaux informels de solidarité nés dans ces deux pays. Les résultats de la phase de recherche du projet et les résultats des activités menées en faveur des réfugiés arrivés en Italie et en France par les Couloirs Humanitaires entre février 2018 et juin 2019 constituent la base de l'élaboration de ce Manuel.

1.2 Objet du manuel.

Le manuel «Couloirs Humanitaires: les procédures de mise en œuvre pour leur

³ Le projet «Humanitarian Corridors» prend en compte les protocoles actuellement actifs suivants: Liban/Italie; Liban/France; Éthiopie/Italie. Les organisations promotrices sont celles qui ont signé les protocoles:

- pour les Couloirs Humanitaires du Liban vers l'Italie: la Communauté de Sant'Egidio, la Fédération des Églises Évangéliques en Italie, la Table vaudoise;
- pour les Couloirs Humanitaires de l'Éthiopie vers l'Italie: la Communauté de S. Egidio et la CEI - Conférence épiscopale italienne;
- pour les Couloirs Humanitaires du Liban vers la France: la Communauté de Sant'Egidio, la Conférence des évêques de France, la Caritas France, la Fédération protestante de France et la Fédération de l'entraide protestante.

extension à l'échelle européenne» a vocation à être un guide pour la réalisation des Couloirs Humanitaires et pour leur extension et leur reproductibilité à l'échelle européenne. Le Manuel contient une explication détaillée des procédures de mise en œuvre des Couloirs Humanitaires afin que d'autres pays européens - en plus de l'Italie, la France, la Belgique et la Principauté d'Andorre - adoptent ce modèle en faveur des réfugiés, même s'ils proviennent de pays autres que ceux déjà visés dans les protocoles actifs.

1.3 À qui s'adresse ce manuel.

Ce guide s'adresse aux décideurs politiques nationaux et européens, aux représentants des États et des institutions de l'Union européenne compétentes dans le domaine de l'immigration et du droit d'asile, aux représentants de la société civile, aux organisations non gouvernementales qui s'occupent déjà ou ont l'intention de s'occuper de la gestion des flux migratoires et des mesures de *relocalisation* et de *réinstallation*.⁴

1.4 Structure.

Le manuel s'articule en 5 chapitres. Le deuxième chapitre examine les principaux domaines d'applicabilité des Couloirs Humanitaires, tandis que le troisième est consacré aux procédures pour la mise en place des Couloirs Humanitaires, ainsi subdivisées:

- activités préalables au départ;
- obtention du visa;
- voyage dans des conditions de sécurité;
- activité d'accueil et mise en place des parcours d'inclusion et d'intégration vers l'indépendance socio-économique des réfugiés dans le pays de destination membre de l'Union européenne.

⁴ Les «Couloirs Humanitaires» [prévoient] la possibilité que leurs bénéficiaires ne soient pas des personnes pour lesquelles le HCR a ordonné la protection internationale; ils s'en différencient parce qu'ils ne supposent pas, même s'ils ne l'excluent pas, le caractère temporaire du séjour, mais visent plutôt la meilleure intégration sociale possible dans un scénario qui devrait, à court terme, offrir la possibilité à ceux qui arrivent dans l'Union européenne en quête d'asile de se stabiliser, grâce entre autres aux politiques nationales pour mettre un terme à l'immigration pour trouver un emploi». [...] «Les «Couloirs Humanitaires» se différencient également du cadre européen des réinstallations pour une autre raison, due au fait que les promoteurs des «Couloirs Humanitaires» sont totalement convaincus que leur mise en œuvre ne doit pas être prise en charge par chacun des pays membres. En somme, ils veulent éviter que l'élan de solidarité des sociétés civiles européennes annule les engagements que chacun des États devra prendre vis-à-vis de l'Union européenne et du HCR». P. Morozzo della Rocca, I due Protocolli d'Intesa sui «Corridoi Umanitari» tra alcuni enti di ispirazione religiosa e il governo ed il loro possibile impatto sulle politiche di asilo e immigrazione. Diritto, Immigrazione e Cittadinanza - Dossier n. 1 2017.

De plus, les procédures peuvent, si nécessaire, être complétées par des indications sur les spécificités ou les variations des différents domaines d'applicabilité.

Enfin, les quatrième et cinquième chapitres examinent le cadre des protocoles signés et actifs ainsi que les résultats obtenus par l'application du modèle en Italie et dans le cadre du projet «Humanitarian Corridors».

1.5 Outils de support.

Grâce au financement du projet «Humanitarian Corridors» par l'Union européenne, une plateforme web a été développée dans le but de soutenir et de faciliter la gestion du flux d'informations conséquent généré par la mise en œuvre des différentes phases et activités qui constituent l'expérience des Couloirs Humanitaires. La plateforme facilite le traitement des données,⁵ le suivi des activités réalisées, l'archivage des informations et l'adéquation avec les bénéficiaires potentiels du Programme et les possibilités d'accueil en Europe. L'accès à ces fonctionnalités est régi par un système d'autorisations et d'accès différenciés selon le rôle de l'utilisateur dans le projet.

⁵ Conformément au nouveau règlement européen GDPR n. 279/2016.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ARRA

(Agency for Refugees and Returnees Affairs) (Éthiopie)

TVP

Titre de voyage provisoire

EURODAC

Dactyloscopie européenne

HC

Humanitarian Corridors

OI

Organisations internationales

ONG

Organisations non gouvernementales

PEP

Procédures d'entrée protégée

HCR

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNRWA

Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East)

OIM

Organisation internationale pour les migrations

COULOIRS HUMANITAIRES: PRINCIPAUX DOMAINES D'APPLICATION

2

2.1 Principaux objectifs.

Les principaux objectifs des Couloirs Humanitaires sont les suivants:

- éviter la mort de migrants qui tentent de rejoindre l'Europe par la mer;
- permettre à des personnes en situation de vulnérabilité (femmes seules, enfants, personnes malades, handicapées, personnes âgées, etc.) d'avoir accès au système de protection internationale pour une entrée sûre et légale en Europe;
- combattre le commerce des passeurs et des trafiquants d'êtres humains;
- expérimenter une bonne pratique pouvant être reproduite dans d'autres contextes européens, car elle s'appuie sur la législation européenne: en premier lieu sur l'article 78 du traité de Lisbonne relatif au fonctionnement de l'Union européenne;⁶
- proposer une expérience significative pour la possibilité d'introduire/réintroduire le parrainage dans les contextes législatifs et opérationnels des États membres, même au vu d'expériences récentes (comme dans le cas de l'Allemagne) et déjà en place depuis longtemps dans divers pays d'autres continents (comme, par exemple, au Canada et aux États-Unis).

Les procédures prévues pour la mise en œuvre des Couloirs Humanitaires, décrites ci-après, ont été préparées et testées en vue de favoriser la réalisation de ces objectifs, même en vue de la reproduction du modèle dans d'autres contextes et d'autres pays européens.

2.2 Qui sont les bénéficiaires.

- Les «**bénéficiaires potentiels**» des Couloirs Humanitaires sont:
- les personnes répondant aux critères de la Directive européenne 2013/33 du 26 juin 2013 et en situation de vulnérabilité en raison de leur âge, sexe, santé (ex. familles avec enfants, mères seules, personnes handicapées, personnes

6 L'article 78 du traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne résume le régime européen commun en matière d'asile, de protection subsidiaire et temporaire: «L'Union développe une politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire visant à offrir un statut approprié à tout ressortissant d'un pays tiers nécessitant une protection internationale et à assurer le respect du principe de non-refoulement. Cette politique doit être conforme à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et au protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés, ainsi qu'aux autres traités pertinents. Le Parlement européen et le Conseil adoptent les mesures relatives à un système européen commun d'asile comportant: a) un statut uniforme d'asile en faveur de ressortissants de pays tiers, valable dans toute l'Union; b) un statut uniforme de protection subsidiaire pour les ressortissants des pays tiers qui, sans obtenir l'asile européen, ont besoin d'une protection internationale; c) un système commun visant, en cas d'afflux massif, une protection temporaire des personnes déplacées; d) des procédures communes pour l'octroi et le retrait du statut uniforme d'asile ou de protection subsidiaire; e) des critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile ou de protection subsidiaire; f) des normes concernant les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ou de protection subsidiaire; g) le partenariat et la coopération avec des pays tiers pour gérer les flux de personnes demandant l'asile ou une protection subsidiaire ou temporaire».

gravement malades, victimes de traite, de torture ou de violence);

- les personnes relevant des cas prévus à l'article 3 du protocole d'accord (ou protocole de projet), qui reste essentiellement inchangé en ce qui concerne les zones géographiques d'applicabilité des différents Couloirs Humanitaires en vigueur jusqu'à présent, sans exclusion ni discrimination fondée sur l'appartenance à des groupes religieux ou sociaux ou sur des caractéristiques personnelles;
- les personnes reconnues par le HCR comme réfugiés *prima facie* selon la Convention de Genève de 1951 et son Protocole de 1967;⁷
- les personnes dont la vie ou la liberté sont gravement menacées par un conflit armé, des violences endémiques ou des violations systématiques des droits de l'homme;
- les personnes ayant des proches dans le pays de réinstallation;
- les personnes en mesure d'achever le processus d'intégration culturelle, sociale et économique envisagé par le projet dans le pays d'accueil et de commencer une nouvelle vie dans un contexte culturel autre que celui d'origine ou de celui existant dans le pays de résidence.

2.3 Évolutions réglementaires possibles.

Les Couloirs Humanitaires doivent être considérés comme une bonne pratique pouvant donner lieu à deux évolutions réglementaires possibles: l'une concernant la possibilité d'utiliser plus largement le visa humanitaire (modifiant la discipline actuelle de l'art.25, Règlement n.810/2009); l'autre consistant **en l'affirmation du Parrainage comme canal d'entrée légale ordinaire.**⁸

Les Couloirs Humanitaires, inclus dans le cadre des procédures d'entrée protégée (PEP) et basés sur l'initiative de la société civile, peuvent servir à l'introduction de propositions ambitieuses de réforme des politiques d'asile et d'immigration, telles que l'introduction ou la réintroduction de l'outil de parrainage mentionné ci-dessus,⁹ mais sur une base nouvelle par rapport à l'expérience acquise en Italie à la fin des

⁷ «Personnes reconnues comme réfugiées par le HCR ou par un État, sur la base de critères objectifs relatifs à la situation dans le pays d'origine justifiant que l'on présume que ces personnes répondent aux critères figurant dans la définition applicable du réfugié».

⁸ Paolo Morozzo della Rocca, *I due Protocolli d'Intesa sui «Corridoi Umanitari» tra alcuni enti di ispirazione religiosa e il governo ed il loro possibile impatto sulle politiche di asilo e immigrazione*, Diritto, Immigrazione e Cittadinanza - Dossier n° 1 2017.

⁹ Commission européenne, Réformer le régime d'asile européen commun et renforcer les voies légales d'accès à l'Europe, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, le 6 avril 2016. Parmi les initiatives à prendre, la Communication a indiqué «D'autres initiatives, telles que le parrainage privé, où les coûts du parrainage et de l'aide à l'installation des personnes ayant besoin d'une protection peuvent être assumés par des groupes ou organisations privés, peuvent également jouer un rôle important dans la multiplication des possibilités d'entrée légale».

années 90 par exemple.

Si les développements souhaités se concrétisaient à une échelle suffisamment vaste, il serait possible de sauver beaucoup plus de vies humaines. Les nouveaux arrivants seraient accompagnés dans des parcours vertueux d'insertion sociale. S'ils étaient mis en œuvre, ces développements contribueraient à améliorer les résultats finaux des politiques européennes en matière d'entrée protégée (PEP), qui dépendent actuellement presque exclusivement des actions de réinstallation demandées aux États membres.¹⁰

La coopération entre l'État et la société civile, mise en place par les Couloirs Humanitaires et caractérisée, entre autres, par la prise en charge des coûts directs de l'accueil par cette dernière, rend ce modèle plus facilement acceptable par les gouvernements que les autres instruments. **Les Couloirs Humanitaires sont potentiellement reproductibles dans de nombreux contextes, sur la base de la disponibilité de la société civile, du fait qu'ils n'entraînent pas de coûts économiques ou politiques importants pour l'État d'accueil.** L'accueil des réfugiés est en effet entièrement à la charge des associations promotrices,¹¹ auxquelles reviennent également la responsabilité et l'organisation des entrées de réfugiés dans les pays d'accueil sur la base de protocoles spécifiques souscrits avec les autorités compétentes.

2.4 Les défis auxquels font face les Couloirs Humanitaires.

Le tableau ci-dessous résume les principaux défis que les Couloirs Humanitaires doivent relever par le biais d'activités spécifiques menées *avant le départ et après l'arrivée* des réfugiés en donnant la liste des intervenants dans le projet. Il s'agit d'intervenants à caractère institutionnel-public ou privé qui s'inscrivent dans le secteur associatif/du bénévolat. Tous ces intervenants sont extérieurs au projet et, avec eux, les promoteurs des Couloirs Humanitaires ont activé des protocoles d'accord ou des formes spécifiques de collaboration, dans les pays de transit et dans les pays de destination des réfugiés, pour la réalisation des activités du projet.

¹⁰ Krivenko, Ekaterina Yahyaoui, Hospitality and Sovereignty: What Can We Learn From the Canadian Private Sponsorship of Refugees Program? *International Journal of Refugee Law (Revue internationale de droit des réfugiés)* 24(3): 579-602, 2012. «*the private sponsorship of refugees program should be regarded as more than just an interesting way to implement states' obligations. It should be seen as an example of, and opportunity for, innovative development in international law, which could provide a more human dimension, enabling more persons to get the protection to which they are entitled*».

¹¹ Le soutien apporté aux réfugiés dans le pays de destination pour leur inclusion/intégration dans les communautés d'accueil dure en moyenne 1 à 1,5 an.

DÉFIS	ACTIVITÉS POUR RELEVER LES DÉFIS	INTERVENANTS EXTÉRIEURS AU PROJET
<p>1 Éviter les morts en mer</p> <p>ENTRÉE SÛRE</p> <p>---</p>	<p>Activités avant le départ:</p> <p>Évaluation approfondie (sur le terrain) des demandes reçues de bénéficiaires potentiels séjournant dans des pays de transit (par exemple dans des camps de réfugiés): évaluation des histoires personnelles et du vécu, des vulnérabilités éventuelles, de la motivation et de la compréhension du projet et, dans la mesure du possible, de la préparation/capacité d'adaptation à vivre dans les pays européens de destination (au moins trois entretiens d'évaluation).</p>	<p>ONG et associations locales, Églises et organisations religieuses (non-signataires des protocoles) participant aux activités de sélection et de préparation au départ.</p> <p>HCR et agences gouvernementales dans les pays où séjournent des réfugiés (en dehors du projet).</p>
<p>2 Combattre la traite des êtres humains</p> <p>ENTRÉE LÉGALE</p> <p>---</p>	<p>Orientation culturelle-linguistique et transfert de connaissances sur les droits et les devoirs dans les pays de destination pour les personnes admises dans le projet.</p> <p>Visas délivrés aux termes de l'art. 25 du Règlement CE n° 810/2009, sur la base des protocoles signés par les promoteurs du projet avec les autorités compétentes des pays de l'Union européenne.</p>	<p>Autorités policières, dans les pays de transit et de destination de l'Union: elles sont responsables des différents niveaux de vérification et des contrôles de sécurité.</p> <p>Ministère de l'Intérieur et autres autorités compétentes dans les pays d'accueil des bénéficiaires potentiels.</p> <p>Ministères de l'Intérieur dans les pays d'accueil de l'Union.</p>
<p>3 Renforcer la sécurité en Europe</p> <p>SÉCURITÉ</p>	<p>Différents niveaux de contrôle de sécurité : trois contrôles différents sur les bénéficiaires, effectués par les autorités compétentes dans le pays de transit et les pays de destination, comme prévu par les protocoles en cours.</p> <p>Saisie des noms dans la base de données de Schengen.</p> <p>Photo-signalisation avant le départ.</p>	<p>Ambassades et consulats des pays d'accueil de l'Union dans les pays où séjournent les bénéficiaires potentiels.</p> <p>Autorités policières et/ou services d'immigration des pays de transit pour les contrôles nécessaires et pour les autorisations de départ.</p>

DÉFIS	ACTIVITÉS POUR RELEVER LES DÉFIS	INTERVENANTS EXTÉRIEURS AU PROJET
<p>4 Accueil durable des réfugiés</p> <p>PARRAINAGE</p> <p>---</p>	<p>Activités après l'arrivée:</p> <p>Activation de «modèles d'accueil diffus» par la société civile (associations, groupes d'individus, paroisses, organisations, familles, etc.) afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> répondre aux besoins de base des réfugiés (gîte, couvert, biens et services), en particulier pendant les premiers mois suivant leur arrivée; apporter un support pour l'accès au système national de santé et aux soins médicaux. 	<p>Associations/organisations et individus au niveau local («communautés» d'accueil)</p> <p>Autorités compétentes dans les pays membres de l'Union européenne chargées des démarches pour la reconnaissance du statut juridique et des titres de séjour.</p>
<p>5 Parcours d'intégration et d'autonomie efficaces</p> <p>INTÉGRATION</p>	<p>Apporter un support dans les démarches de demande d'asile/de protection internationale et pour l'obtention de titre de séjour/titre de voyage.</p> <p>Orientation culturelle, actions de sensibilisation, transfert de connaissances et de compétences sur les différentes phases du processus d'intégration pour les responsables et les opérateurs des communautés locales qui accueillent des réfugiés.</p> <p>Parcours d'intégration visant à atteindre l'autonomie personnelle: cours de langue; formation professionnelle; soutien à la recherche d'emploi; inclusion et intégration des mineurs dans le système éducatif et soutien extrascolaire.</p>	<p>Associations et organisations publiques/privées (centres de formation, écoles, etc.) au niveau national et local impliquées dans la réalisation des parcours d'intégration.</p> <p>Sujets chargés de l'assistance sanitaire.</p>
<p>6 Médiation interculturelle</p> <p>NÉGOCIATION</p>	<p>Services permanents de médiation interculturelle: la présence des médiateurs - dont la fonction ne se limite pas à la traduction ou l'interprétation, mais qui servent surtout de support et d'accompagnement - est assurée avant le départ et pendant le séjour des réfugiés dans les communautés locales qui les accueillent.</p>	<p>Universités et Centres d'enseignement supérieur (cours de médiation interculturelle).</p>

2.5 Acteurs clés dans la mise en œuvre des procédures des Couloirs Humanitaires.

PERSONNES ENGAGÉES	DESCRIPTION
<p>Opérateurs et médiateurs interculturels dans les pays de transit</p>	<p>Ils font partie des différentes organisations travaillant dans les pays de transit. Ils fournissent une assistance aux personnes vivant dans des camps de réfugiés et susceptibles d'être bénéficiaires du programme des Couloirs Humanitaires.</p> <p>Les opérateurs ont pour mission de comprendre toute situation relative aux réfugiés et à leurs familles et de recueillir toutes les informations (situation personnelle et familiale, problèmes et attentes, etc.). Les données collectées sont ensuite analysées avec soin en vue de leur possible intégration dans le projet.</p> <p>Les opérateurs sont également tenus de procéder à un contrôle préliminaire de l'existence et de la disponibilité de tous les documents relatifs aux réfugiés qui, selon le cadre législatif spécifique et applicable, sont nécessaires pour quitter le pays et entrer en Europe.</p>
<p>Opérateurs dans les pays d'accueil et médiateurs interculturels (niveau local)</p>	<p>Ce sont les personnes de contact des associations/organisations qui accueillent les réfugiés dans les pays de l'UE.</p> <p>Les associations et organisations d'accueil ont pour mission de s'occuper d'une ou de plusieurs personnes ou familles et de leur apporter un soutien matériel et moral. Elles aident les réfugiés à mener à bien leur projet d'inclusion/intégration dans le pays de destination et dans les communautés locales où ils vivent.</p> <p>Les opérateurs sont donc tenus d'offrir aux réfugiés toute une série de biens/services/activités, tels que: gîte et couvert; actions de sensibilisation; identification des formations (cours de langue; formation professionnelle; etc.) et autres activités destinées à faciliter leur intégration sociale et professionnelle dans le tissu local du pays d'accueil.</p>
<p>Coordinateurs</p>	<p>Ils font partie des organisations promotrices des Couloirs Humanitaires (signataires des protocoles avec les autorités nationales) et servent de point de contact entre les opérateurs des pays de transit et ceux des pays de destination chargés des activités d'accueil.</p> <p>L'action des coordinateurs permet de trouver un équilibre entre les besoins et les attentes des réfugiés (individus et familles) dans les pays de transit et les possibilités exprimées par les communautés locales (également en matière d'hébergement et d'intégration des personnes accueillies) dans les pays de destination. Les coordinateurs sont responsables du projet et sont chargés des relations avec les ministères et les autorités compétentes, dans les pays de transit et en Europe. Les coordinateurs confirment et valident l'intégration des bénéficiaires dans le projet, assurent leur hébergement dans les différentes communautés locales et, avec le support des opérateurs des associations promotrices, gèrent les contacts avec les associations sur le territoire.</p>

COULOIRS HUMANITAIRES: DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE MISE EN ŒUVRE

3

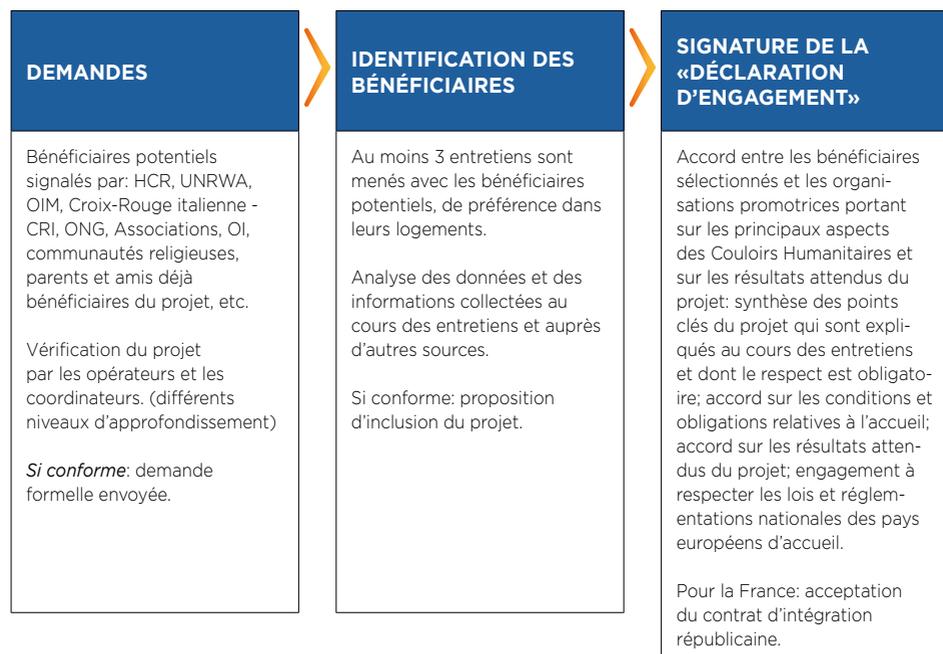
3.1 Identification et sélection des bénéficiaires.

ACTIVITÉS:

Identification et sélection des bénéficiaires.

Cette activité est menée dans les pays de provenance (également appelés «pays de transit») des réfugiés (Liban, Éthiopie).

MACRO-PROCÉDURE:



OBJECTIF:

Identifier les réfugiés qui peuvent participer aux Couloirs Humanitaires et bénéficier de la protection internationale conformément à la législation de l'UE.

ORGANISATION/PERSONNEL:

- coordinateurs de projet;
- opérateurs faisant partie des organisations promotrices dans les pays de transit;
- ONG et associations locales dans les pays de transit (en contact étroit avec les organisations promotrices) – *hors du projet*;
- HCR – *hors du projet*;

DESCRIPTION DES PROCÉDURES:

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	ORGANISATIONS / PERSONNES
1	Collecte et examen des demandes.	Liste des bénéficiaires potentiels et informations les concernant. (pays d'origine, conditions personnelles, liens familiaux, etc.).	Pays de transit.	ONG et associations locales. Coordinateurs. Personnel/bénévoles faisant partie des organisations promotrices.
2	Entretiens avec les bénéficiaires potentiels.	<p>A. Données et informations fournies par les bénéficiaires potentiels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données personnelles; - Vulnérabilité; - Situation de famille; - Casier judiciaire; - Autres informations personnelles et sociales importantes; - Antécédents personnels et familiaux, y compris les transferts effectués; - Motifs de leur volonté d'aller en Europe; - Documents d'identification et pièces justificatives de leurs antécédents. <p>B. Informations fournies par les coordinateurs/opérateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode de recrutement et fonctionnement du projet; - Législation applicable en matière d'asile et de protection internationale; - Problèmes rencontrés dans les Pays de destination, après l'inclusion dans le projet, en termes d'intégration culturelle, sociale et professionnelle. 	Pays de transit.	Coordinatori e operatori appartenenti alle organizzazioni promotrici.

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	ORGANISATIONS / PERSONNES
3	Vérification et évaluation de la véracité des informations personnelles fournies par les bénéficiaires potentiels.	Données et informations collectées auprès de diverses sources (contacts personnels, base de données, etc.). Traduction des documents demandés par les autorités consulaires (pour la France).	Pays de transit.	Personnel/bénévoles faisant partie des organisations promotrices.
4	Vérification et évaluation du casier judiciaire personnel par les autorités compétentes dans les pays de transit et d'arrivée.	Données et informations collectées auprès de diverses sources, conformément à la réglementation en vigueur dans les pays de départ, de transit et de destination, pour les personnes figurant sur la liste des bénéficiaires potentiels du projet.	Pays de transit. Pays de destination membres de l'Union européenne.	Autorités compétentes dans les pays de transit et de destination.
5	Reconnaissance et collecte des documents que chaque bénéficiaire sélectionné doit présenter pour son transfert en Europe, en cas d'admission dans le projet.	Dossier relatif à chaque bénéficiaire/chaque famille.	Pays de transit.	Coordinateurs et opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
6	Identification des implantations géographiques et des hébergements des réfugiés dans le pays de destination, sur la base de leurs exigences personnelles et familiales.	Données sur les implantations géographiques et sur les hébergements. Informations sur les contextes d'accueil.	Pays de destination membres de l'Union européenne.	Coordinateurs et opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
7	Enregistrement des empreintes digitales des bénéficiaires potentiels auprès de l'ambassade du pays de destination.	Empreintes digitales. Données stockées dans les bases de données EURODAC et Schengen.	Pays de transit.	Autorités compétentes Coordinateurs et opérateurs faisant partie des organisations promotrices (supervision et organisation).
8	Confirmation des bénéficiaires sélectionnés à intégrer dans le projet.	Déclaration d'engagement avec les bénéficiaires (signée et activée).	Pays de transit. Pays de destination membres de l'Union européenne.	Coordinateurs.

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	ORGANISATIONS / PERSONNES
9	Saisie des données.	Données et informations collectées dans chacune des phases et entrées dans l'application Web.	Pays de transit. Pays de destination membres de l'Union européenne.	Personnel/bénévoles faisant partie des organisations promotrices. Coordinateurs.

La mise en œuvre des activités est réservée aux promoteurs du projet et à leurs opérateurs sur le terrain.

D'autres acteurs locaux, souvent institutionnels, sont écoutés avec attention mais ne participent pas aux procédures d'identification des bénéficiaires. L'objectif est de garantir la conformité aux exigences du projet, sur la base de deux critères principaux:

- l'éligibilité objective des bénéficiaires potentiels en fonction de leurs caractéristiques personnelles et, en particulier, de leur condition de «*vulnérabilité*»;
- la bonne compréhension des règles des Couloirs Humanitaires et leur respect exprimés par les bénéficiaires sélectionnés.

Ces deux critères sont essentiels pour éviter les mouvements secondaires après l'arrivée des bénéficiaires dans leur pays de destination en Europe.

L'accès des bénéficiaires aux Couloirs Humanitaires est précédé d'un accompagnement des personnes identifiées avec une action d'information permanente et exhaustive sur les modalités de fonctionnement et les règles prévues par le projet. Il s'agit d'une action d'information fondamentale, car chaque bénéficiaire doit connaître l'ensemble du projet migratoire et être fortement motivé pour entreprendre son parcours d'adaptation au nouveau contexte européen.

Directive européenne 2013/33 du 26 juin 2013, Chapitre IV Dispositions concernant les personnes vulnérables, Article 21: «*...personnes vulnérables, telles que les mineurs, [...], les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les victimes de mutilation génitale féminine*».

PROCÉDURE 1

Collecte et examen des demandes.

Les demandes d'admission aux Couloirs Humanitaires présentées par les bénéficiaires potentiels arrivent aux organisations promotrices du projet par différents canaux: associations, organisations internationales, communautés religieuses, parents et amis déjà en Europe (même s'ils sont arrivés précédemment par les Couloirs Humanitaires), etc.

Dans la mesure du possible et pour répondre aux nombreuses demandes, les associations promotrices du projet vérifient la possibilité d'utiliser des voies d'entrée légales et sûres autres que les Couloirs Humanitaires, déjà prévues dans les législations nationales (procédures pour le regroupement familial ou l'union avec un ressortissant européen, par exemple).

PROCÉDURE 2

Entretiens avec les bénéficiaires potentiels.

Chaque personne/groupe familial identifié(e) sera évalué(e) lors d'au moins trois entretiens, à différents moments et de préférence à son domicile/lieu de résidence ou d'hébergement temporaire. Les médiateurs interculturels sont généralement très utiles et peuvent être présents à un ou plusieurs entretiens. Les coordinateurs et les opérateurs des organisations promotrices expliquent aux bénéficiaires potentiels les motivations et les modes de fonctionnement des Couloirs Humanitaires, ainsi que la législation sur le droit d'asile en vigueur dans les pays de destination. Lors des entretiens, les coordinateurs et les opérateurs répondent aux questions posées par les bénéficiaires potentiels et leur fournissent des informations utiles (à caractère culturel, social, économique, etc.) sur le pays d'accueil.

Lors des entretiens, les opérateurs vérifient que les bénéficiaires potentiels sont en possession des documents nécessaires pour quitter l'État de transit et/ou que toutes les mesures nécessaires pour les obtenir ou les compléter conformément aux règles applicables ont bien été prises. L'évaluation des motivations qui ont conduit les personnes rencontrées à demander une protection internationale et l'admission dans le projet fait l'objet d'une attention particulière.

À l'issue des entretiens, si le bénéficiaire potentiel remplit les conditions, il est invité à signer une «déclaration d'engagement» rédigée en arabe ou dans sa langue maternelle et qui contient les principaux aspects du projet pour lesquels l'engagement du bénéficiaire est requis. La déclaration contient les éléments suivants:

- les raisons qui ont conduit les associations promotrices à mettre en œuvre les Couloirs Humanitaires (et à en assumer directement les coûts);
- les informations essentielles concernant les procédures d'asile en vigueur en Europe et applicables aux bénéficiaires;
- les droits et les obligations des bénéficiaires du projet une fois admis dans le projet;
- l'engagement des bénéficiaires à rester dans le pays d'accueil;
- des informations exhaustives sur l'impossibilité, pour les bénéficiaires, de retourner dans leur pays de transit et d'origine après avoir été admis dans le projet (sauf en cas de renonciation au statut de réfugié);
- les conditions d'accueil, notamment en ce qui concerne les engagements concrets que le bénéficiaire signataire devra respecter pour mener à bien son parcours d'intégration: apprentissage de la langue du pays d'accueil et obligation, pour le bénéficiaire et sa famille, d'atteindre l'autonomie dans les délais établis par le projet.

PREMIER ENTRETIEN - DEUXIÈME ENTRETIEN - TROISIÈME ENTRETIEN

Composition de la famille et du cercle familial.

Contexte culturel et éducation
Histoire personnelle et événements qui ont conduit la personne et/ou la famille à quitter son pays.

Motifs de leur demande de protection internationale.

Vérification des documents personnels en leur possession.

À l'issue des entretiens, la signature d'une «déclaration d'engagement» peut être proposée

PROCÉDURE 3

Vérification et évaluation de la véracité des informations personnelles fournies par les bénéficiaires potentiels.

La véracité des déclarations des bénéficiaires potentiels concernant leur histoire personnelle/familiale est soigneusement analysée et évaluée par différentes sources: bases de données, informations fournies par d'autres personnes sur le terrain, région, ville, etc. Cette procédure relève de la responsabilité des opérateurs et des coordinateurs des organisations promotrices du projet.

PROCÉDURE 4

Vérification et évaluation du casier judiciaire de chaque bénéficiaire potentiel par les autorités compétentes dans les pays de transit et d'arrivée.

Cette procédure consiste en des contrôles effectués par les autorités compétentes pour vérifier la situation pénale de chaque bénéficiaire potentiel, notamment l'absence de condamnations; pour cette procédure, les personnes chargées de l'identification et de la sélection des bénéficiaires potentiels (opérateurs appartenant aux organisations promotrices) et les ONG/associations locales extérieures au projet avec lesquelles des accords de coopération formelle ou informelle sont en cours, assurent une coopération optimale. Un second niveau de contrôle est assuré par les autorités compétentes dans les pays de destination et de transit.

PROCÉDURE 5

Reconnaissance et collecte des documents personnels nécessaires à chaque bénéficiaire sélectionné pour son déplacement en Europe après son admission dans le projet.

Cette procédure est réalisée après la conclusion de la procédure 3 et parallèlement à la procédure 4. Elle consiste à créer un dossier pour chaque bénéficiaire/famille afin d'évaluer sa candidature et, par conséquent, à réunir tous les documents nécessaires à son voyage et utiles à son arrivée en Europe (formalités administratives, accueil, etc.). Dans le cas de la France, les documents requis par les autorités consulaires sont traduits.

PROCÉDURE 6

Identification de la situation géographique et des hébergements dans les pays de destination en fonction des exigences personnelles et familiales.

Sur la base des caractéristiques personnelles et familiales des individus, les coordinateurs invitent les opérateurs des pays de destination à établir une liste préliminaire des lieux géographiques répondant aux besoins spécifiques des réfugiés pour leur hébergement (par ex.: logement et contexte socio-économique adaptés aux familles nombreuses, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, etc.). La liste est ensuite examinée et contrôlée par les opérateurs du projet et les coordinateurs. Si tous les critères sont remplis, les lieux géographiques et les hébergements sont temporairement associés aux personnes et aux familles et leur sont proposés. Dans le cas de plusieurs membres d'une même famille, la priorité est toujours donnée à la proximité entre les différents membres.

PROCÉDURE 7

Enregistrement des empreintes digitales auprès de l'ambassade du pays de destination.

Si les résultats des contrôles prévus par la procédure 4 sont positifs, la personne peut être désignée comme bénéficiaire du projet. Le statut de «bénéficiaire» est ensuite validé par le coordinateur (voir Procédure 8). Les empreintes digitales des bénéficiaires sont prises et conservées auprès de l'ambassade du pays européen de destination. Les données sont conservées dans EURODAC (la base de données des migrants de l'Union européenne) puis envoyées à la police scientifique du pays de destination pour un contrôle ultérieur. D'autres contrôles sont effectués par la police, selon la législation en vigueur. Lorsque tous les contrôles ont été effectués, les autorités compétentes donnent leur accord pour la délivrance du visa.

PROCÉDURE 8

Confirmation des bénéficiaires sélectionnés.

Le coordinateur confirme et valide le choix des bénéficiaires du projet; la déclaration d'engagement signée (voir Procédure 2) devient alors exécutoire. Le coordinateur active toutes les autres phases prévues pour le déplacement des bénéficiaires vers les pays européens de destination, après avoir réalisé et porté à terme toutes les autres activités préalables au départ (voir Macro-procédure 3.2).

PROCÉDURE 9

Saisie des données.

Toutes les données et les informations importantes produites au cours des différentes phases sont gérées par l'opérateur compétent et stockées dans l'application Web.



L'HISTOIRE DE YOUSSEF

Médiateur culturel et linguistique au Liban

Youssef Atais, 45 ans, est arrivé en Italie il y a 20 ans. Il a connu la Communauté de Sant'Egidio à l'École de langue et culture italienne et, avec son soutien, il a obtenu le diplôme de médiateur interculturel. Depuis, il a obtenu la nationalité italienne et est le père d'une merveilleuse petite fille âgée de 5 ans. Cela fait de nombreuses années qu'il collabore avec la Communauté de Sant'Egidio, où il exerce des activités de médiation dans les services aux migrants (école, accueil, conseil...). **Depuis 2016, année de la mise en place des Couloirs Humanitaires, il travaille au Liban où il s'occupe de l'accompagnement et des activités préalables au départ des réfugiés.**

Plus de quatre ans après sa prise de fonctions au Liban, Youssef et ses collègues sur le terrain ont maintenant acquis une connaissance approfondie de la réalité multiforme des réfugiés présents dans toutes les régions du Liban, que ce soit à Beyrouth, dans les autres villes du pays, dans les camps du Nord et de la Békka ou dans les camps palestiniens de Saïda et de Tyr.

Le travail consiste **à accompagner, dans les phases de sélection et de préparation au départ, les personnes qui arriveront en Italie ou en Europe par le biais des Couloirs Humanitaires.**

«Chaque réfugié/noyau familial sélectionné sera évalué au cours de plusieurs entretiens, menés à différents moments et de préférence à son domicile. Ces entretiens permettent non seulement de recueillir des informations sur la composition de la famille et du cercle familial, sur la formation culturelle, sur l'histoire et les événements qui ont conduit chaque personne et/ou famille à quitter son pays, mais surtout de comprendre les motifs de sa demande de protection internationale. Les personnes doivent en effet être conscientes du fait qu'une fois arrivées en Europe, elles ne pourront plus revenir en arrière».

C'est pour cela que Youssef et l'équipe avec laquelle il travaille sous la coordination de Maria Quinto, de la Communauté de Sant'Egidio, veillent à expliquer précisément aux réfugiés les modalités et les raisons de l'existence des Couloirs Humanitaires et la législation sur le droit d'asile qui sera appliquée à leur cas, ainsi qu'à leur fournir

toutes les informations qui pourront leur être utiles sur leur pays d'accueil.

*«Il est primordial d'évaluer la détermination et la motivation de la personne qui adhère au projet des Couloirs Humanitaires, explique Youssef. **Ce sont elles qui permettront aux personnes de faire face aux difficultés inhérentes à chaque projet migratoire».***

Le travail des médiateurs, comme Youssef, est fondamental. La communication avec les personnes sur le terrain se doit d'être claire et de rester intacte afin d'assurer une parfaite compréhension, faute de quoi les conséquences peuvent être fâcheuses. En effet, outre la déception créée chez les demandeurs, le projet d'intégration dans les pays de destination et dans les communautés d'accueil dont ils font l'objet peut être retardé, voire invalidé.

Les critères de sélection dépendent en premier lieu de la vulnérabilité. Toutefois, la motivation et la volonté de relever le défi de repartir de zéro pour se créer un avenir meilleur, dans un contexte linguistique et culturel différent, doivent être soigneusement examinées. D'autres indicateurs sont donc pris en compte par les personnes qui effectuent ce travail délicat précédant le départ des bénéficiaires. Ils comprennent bien évidemment la possibilité d'accéder au droit d'asile et au système de protection sociale, mais surtout les perspectives réelles d'intégration dans le contexte social et économique des pays de destination pour les personnes et les familles interrogées.

«Nous essayons de déterminer si les personnes qui se tiennent devant nous pourront trouver leur place en Europe», indique Youssef.

Les opérateurs de terrain consacrent donc une part importante de leur temps à prendre connaissance des conditions des personnes et des familles signalées : composition, présence de fragilités psychologiques ou psychiatriques particulières, etc. Par exemple, *«face à des familles nombreuses, nous nous efforçons de proposer un type d'accueil qui tienne compte de leur composition, du fait que ces familles sont essentiellement composées d'enfants, de mineurs qui ne sont pas en âge de travailler et de personnes âgées. En général, les possibilités d'intégration et de trouver un emploi des personnes en âge de travailler sont toujours évaluées avec soin».*

«Habituellement, au moins trois entretiens sont nécessaires avant de proposer aux personnes de s'engager dans le projet», poursuit Youssef. Cet engagement est formalisé dans une déclaration (faite dans la langue maternelle des personnes concernées) qui reprend les principaux points du projet. *«L'engagement des signataires est fondamental. Toutes les personnes qui arrivent en Europe doivent être bien informées des droits et devoirs inhérents au projet, y compris des conditions de l'accueil. Avant d'être autonomes, elles devront emprunter un parcours d'intégration semé d'embûches. Même si elles seront accompagnées tout au long de leur parcours d'intégration, elles devront s'investir personnellement et faire preuve de volonté»*, conclut Youssef.

3.2 Activités préalables au départ : préparation des bénéficiaires.

ACTIVITÉS:

- formation, dans le cadre d'entretiens, pour la connaissance des règlements et de la législation en vigueur dans le pays de destination, notamment en matière d'immigration, ainsi que pour la présentation de sa culture. Les formations sont dispensées dans le pays de transit aux bénéficiaires admis dans le projet;
- réunion préparatoire avec les communautés d'accueil et préparation de l'accueil des bénéficiaires dans le pays de destination.

MACRO-PROCÉDURE:



OBJECTIF:

- dispenser aux bénéficiaires une formation linguistique et culturelle de base avant leur départ et leur apporter des connaissances générales sur le contexte juridique et culturel des pays d'accueil;¹²
- organiser l'accueil matériel (hébergement, éducation pour les enfants/mineurs, assistance sanitaire, etc.) des bénéficiaires dans les communautés locales d'accueil, selon le modèle de l'accueil général.

¹² Dans le cas de la France, les bénéficiaires sont informés sur les contenus du «Contrat d'intégration républicaine», qu'ils devront signer et qui contient certaines clauses nécessitant une prise de connaissance et une acceptation spécifique (par exemple, l'interdiction de porter le voile dans les écoles publiques).

ORGANISATIONS/PERSONNEL:

- coordinateurs de projet;
- opérateurs faisant partie des organisations promotrices dans les pays de transit.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES:

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
10	Formation linguistique de base et sur le contexte juridico-culturel.	Rapports sur les niveaux de formation individuels.	Pays de transit.	<p>Coordinateurs et opérateurs faisant partie des organisations promotrices.</p> <p>Personnel/bénévoles d'organisations partenaires.</p>
11	Désignation des opérateurs chargés des activités après l'arrivée.	Liste des opérateurs.	Pays de destination membres de l'Union européenne.	<p>Coordinateurs.</p> <p>Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.</p> <p>Opérateurs faisant partie des associations nationales/locales dans les contextes d'accueil.</p>
12	Actions de sensibilisation dans les communautés d'accueil.	Rapports sur les actions de sensibilisation et les résultats obtenus.	Pays de destination membres de l'Union européenne.	<p>Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.</p> <p>Opérateurs faisant partie des associations nationales/locales dans les contextes d'accueil.</p>
13	Recherche et confirmation des hébergements mis à la disposition des bénéficiaires.	Liste finale des hébergements disponibles auprès des communautés d'accueil locales.	Pays de destination membres de l'Union européenne.	<p>Coordinateurs.</p> <p>Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.</p> <p>Opérateurs/bénévoles des communautés d'accueil locales.</p>

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
14	Sélection des écoles et des établissements d'enseignement. Contacts avec les professionnels de santé et les hôpitaux dans lesquels les bénéficiaires souffrant de maladies chroniques ou ayant besoin de soins immédiats seront temporairement admis.	Liste et coordonnées des écoles, des prestataires de soins de santé primaires et des hôpitaux sélectionnés.	Pays de destination membres de l'Union européenne.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices. Opérateurs/bénévoles des communautés d'accueil locales.
15	Prise de rendez-vous et réalisation des bilans de santé pour les bénéficiaires.	Prise de rendez-vous. Visites médicales.	Pays de destination.	Opérateurs faisant partie des organisations promotrices. Opérateurs/bénévoles des communautés d'accueil locales.
16	Saisie des données.	Données et informations collectées à chaque étape organisées dans l'application Web.	Pays de transit. Pays de destination.	Opérateurs faisant partie des organisations promotrices. Opérateurs/bénévoles faisant partie des organisations promotrices. Coordinateurs.

PROCÉDURE 10

Formation linguistique de base et sur le contexte juridico-culturel.

Les formations sont dispensées aux bénéficiaires dans les pays de transit (ex. Liban, Éthiopie) avant leur départ pour les pays européens de destination. Dans le cadre du projet «Humanitarian Corridors» en Éthiopie, toutes les activités sont essentiellement menées par le VIS à Addis-Abeba, tandis que l'association APG23 dispense les cours au Liban.

PROCÉDURE 11

Désignation des opérateurs responsables des activités après l'arrivée.

Les coordinateurs et les responsables des associations et des organisations au niveau local désigneront les opérateurs qui seront responsables de la coordination et du déroulement des activités d'accueil des réfugiés (hébergement, soutien matériel, organisation d'activités de formation et actions d'intégration sociale, etc.). Les médiateurs interculturels jouent également un rôle très important au cours de cette phase; ils peuvent en outre intervenir dès que leur soutien est nécessaire pour faciliter l'interaction et le processus d'intégration des bénéficiaires.

PROCÉDURE 12

Actions de sensibilisation publique dans les communautés d'accueil.

Dans les contextes d'accueil des bénéficiaires locaux, les opérateurs organisent des réunions publiques dans le but d'expliquer les objectifs spécifiques du projet, les activités prévues, les histoires des bénéficiaires qui seront accueillis et leur statut social dans les pays d'origine et de transit, les raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays, etc. Ces réunions permettent aussi de fournir toute autre information utile pour préparer les communautés d'accueil avant l'arrivée des bénéficiaires et pour les soutenir dans les phases suivantes du projet.

PROCÉDURE 13

Recherche et confirmation des hébergements mis à la disposition des bénéficiaires.

Les opérateurs finalisent les listes préliminaires préparées dans le cadre de la Procédure 6 en étroite collaboration avec les coordinateurs de projet et activent les contacts au niveau local avec les associations et les personnes qui ont exprimé leur volonté d'accueillir des réfugiés. La confirmation des lieux d'accueil et des hébergements n'a lieu qu'après leur évaluation positive par les coordinateurs, qui les jugent adaptées ou non aux besoins des bénéficiaires qui seront accueillis.



SENTIERI DI PACE ET LE GROUPE KENEGDO

Font partie des nombreuses associations qui ont adhéré aux Couloirs Humanitaires, pour toujours plus de solidarité!

Sentieri di Pace a été créée en 2004 afin de promouvoir la culture de la non-violence active par l'intermédiaire de:

- programmes de formation pour les écoles primaires et secondaires du territoire de Boves (ville martyre de la résistance italienne où a été fondée l'École de la Paix, avec laquelle l'association collabore activement);
- rencontres entre la population de la région de Coni et des experts qui pratiquent quotidiennement la non-violence active;
- programmes de théâtre pour adolescents et adultes et séances de lectures animées pour les enfants et les familles sur des thèmes proches de la culture de la Paix.

«Au fil des années, nous nous sommes souvent demandé comment vivre concrètement la non-violence dans le monde complexe qui nous entoure, jusqu'à ce que l'occasion d'ouvrir les portes de notre association à l'accueil de migrants se présente», explique Giorgio Falco, président de l'association. Le Diocèse de Coni a proposé à l'association de commencer à accueillir des sans-abri en lui permettant d'utiliser gratuitement ses locaux. *«C'est ainsi qu'une charmante Turinoise prénommée Carla nous a rejoints en 2016. Grâce à notre aide, elle a pu refaire sa vie en trouvant un travail et un logement».*

En 2017, Sentieri di Pace a été contacté par l'Opération Colombe, le corps de paix non violent de la Communauté du Pape Jean XXIII, pour l'accueil d'un couple de Syriens provenant du camp de réfugiés de Tel Abbas au Liban. *«Impossible de refuser ! Nous avons trouvé la réponse à nombre de nos questions. En 2018, nous avons accueilli Randa et Houli; le groupe de bénévoles est alors passé de 8 à 100 personnes en quelques mois!»,* raconte Giorgio. Grâce à l'implication et à l'engagement de nombreux bénévoles, Randa et Houli s'intègrent parfaitement dans

la société italienne et, plus d'un an après leur arrivée, ils ont également acquis leur autonomie économique.

«En 2019, l'Opération Colombe nous a de nouveau demandé d'accueillir un couple qui, pour diverses raisons, devait fuir le Liban de toute urgence. L'association a répondu positivement et, à notre grande surprise, un groupe de jeunes d'une paroisse près de Coni a proposé de se charger de l'accueil». Le groupe Kenegdo a été créé en automne 2018 par une douzaine de jeunes des paroisses alentour, désireux de s'impliquer, de se confronter à des réalités différentes et d'améliorer concrètement leur vie et celles des personnes dans le besoin. Dès le début, le groupe s'intéresse au projet d'accueil des familles syriennes fuyant la guerre et les camps de réfugiés au Liban. Lorsque la demande d'accueil d'un couple arrive, il décide immédiatement de s'en charger.

Après plusieurs réunions d'information et de sensibilisation, les jeunes de Kenegdo ont touché un grand nombre de personnes, qui ont décidé de les soutenir et de les aider de différentes manières dans cette nouvelle aventure. Hanaa et Ahmad sont arrivés à Boves avec les Couloirs Humanitaires du 30 mars 2019.

«Chacun s'implique comme il le peut dans l'accueil de Hanaa et Ahmad en fonction du temps à sa disposition, de ses caractéristiques, de ses connaissances et de ses compétences. Certains s'occupent des cours d'italien, d'autres des questions bureaucratiques et des documents, d'autres encore des questions de santé; il y en a même qui proposent simplement de les accompagner en balade. Chaque personne compte!», affirment-ils. *«Pendant cette période, la dizaine de jeunes à l'origine du groupe a bénéficié de l'aide et du soutien d'une centaine de personnes. Entre-temps, les liens au sein du groupe se sont renforcés grâce aux rencontres, aux échanges d'informations, aux discussions et à la poursuite d'objectifs communs, qui ne peuvent être atteints qu'avec la collaboration de tous les bénévoles. Cependant, le groupe est loin d'être au complet et tout le monde est le bienvenu. Nous avons besoin de propositions, d'énergies et d'idées nouvelles pour avancer»,* explique Claudia, jeune bénévole de seulement 19 ans.

Aujourd'hui, près de 200 bénévoles participent aux deux accueils!



PROCÉDURE 14

Sélection des écoles et des établissements d'enseignement. Contacts avec les professionnels de santé et les hôpitaux dans lesquels les bénéficiaires souffrant de maladies chroniques ou ayant besoin de soins immédiats seront temporairement admis.

Les coordinateurs et les opérateurs des organisations promotrices, en étroite collaboration avec les associations locales et les bénévoles au niveau local, prennent contact avec: les écoles et les établissements d'enseignement de la région, pour permettre aux mineurs d'entamer ou de poursuivre leur scolarité et de s'intégrer dans d'autres contextes éducatifs et de formation; les prestataires de soins de santé primaires, les spécialistes, les établissements de santé et les hôpitaux, pour permettre aux bénéficiaires d'avoir accès aux soins primaires et pour fournir une assistance spécialisée aux personnes ayant besoin de soins physiques et/ou psychologiques (traumatisme lié à la guerre qu'elles ont fuie, par exemple) ou souffrant de maladies chroniques, etc.

PROCÉDURE 15

Prise de rendez-vous et réalisation des bilans de santé pour les bénéficiaires.

Les opérateurs des organisations promotrices et les opérateurs/bénévoles locaux aident les réfugiés à prendre rendez-vous pour des visites médicales, des dépistages et des services de santé (ex: vaccins obligatoires pour les enfants). Les bénéficiaires qui y ont droit sont inscrits au système public de santé. Des réseaux de soutien sont alors mis en place pour leur permettre d'accéder à d'autres formes d'assistance sanitaire. Lors des visites, les bénéficiaires sont accompagnés par le personnel/les bénévoles des associations et, le cas échéant, par des médiateurs interculturels, afin de faciliter le dialogue avec le personnel soignant et la compréhension des objectifs et des résultats des examens effectués.

PROCÉDURE 16

Saisie des données.

Toutes les données et les informations importantes produites au cours des différentes phases sont gérées par l'opérateur compétent et stockées dans l'application Web.



OPÉRATION COLOMBE

Corps non violent de paix de la Communauté Pape Jean XXIII

Créée en 1992 avec pour objectif de **vivre concrètement la non-violence dans les zones de guerre**, l'Opération Colombe est le corps de paix non violent de l'Association Communauté Pape Jean XXIII (fondée par le Père Oreste Benzi).

Ce projet s'est d'abord concentré sur l'ex-Yougoslavie, où il a contribué à réunir des familles séparées par les conflits, à protéger (sans armes) des minorités et à créer des espaces de rencontre, de dialogue et de cohabitation pacifique.

Au fil des ans, l'expérience acquise sur le terrain a conduit l'Opération Colombe à assurer, avec plus de 2 000 bénévoles, une présence non violente stable au cœur des conflits partout dans le monde (Balkans, l'Amérique latine, Caucase, Afrique, Moyen-Orient ou encore Extrême-Orient).

Les principales caractéristiques de l'intervention de l'Opération Colombe sont le **partage**, la **non-violence**, **l'équiproximité avec les victimes** des conflits (indépendamment de leur ethnie, religion, appartenance politique, etc.) et la **participation populaire**.

Les activités que l'Opération Colombe mène dans les zones de conflit sont la protection des populations civiles les plus exposées à la violence de la guerre (par la présence internationale et par des actions non violentes); **la promotion de voies de dialogue et de réconciliation**; les actions de **soutien aux besoins les plus urgents** des personnes dont nous partageons le quotidien, la défense, la dénonciation et la promotion de solutions politiques et institutionnelles alternatives au conflit.

Actuellement, l'Opération Colombe est présente **en Albanie, en Colombie, en Palestine et au Liban** dans les camps de réfugiés syriens.

LA PRÉSENCE AU LIBAN AUX CÔTÉS DES RÉFUGIÉS SYRIENS

L'Opération Colombe est présente au Liban aux côtés des réfugiés syriens depuis septembre 2013.

La situation en Syrie, déchirée depuis 2011 par des combats qui opposent des forces pro- et anti-gouvernement, reste désastreuse: 400.000 morts, 6 millions et demi

de personnes déplacées et 5 millions de réfugiés contraints de quitter le pays, dont plus d'un million qui ont cherché refuge dans le pays voisin, le Liban (qui compte seulement 4,5 millions d'habitants).

Les bénévoles de l'Opération Colombe vivent sous des tentes au nord du Liban, dans le camp de réfugiés de Tel Abbas: **une présence internationale, non-violente et neutre**, source de sécurité majeure pour les réfugiés syriens. Par un partage quotidien, les bénévoles favorisent par exemple le **lien** entre les besoins réels des réfugiés et les entités capables d'y répondre (ONU, Institutions, Associations...); ils sont aussi amenés à jouer le rôle de **médiateurs pour atténuer les tensions** qui montent avec la communauté libanaise locale et à promouvoir une **Proposition de Paix**, élaborée et soutenue par les réfugiés, qui demande leur **retour en Syrie dans des zones humanitaires sûres**.

L'ACTION DE L'OPÉRATION COLOMBE DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS SYRIENS AU LIBAN S'ARTICULE SUR TROIS NIVEAUX.

Le premier, point central qui donne toute sa dimension à l'action, est le partage de la **vie quotidienne des réfugiés au camp de Tel Abbas, faite de moments de complicité et d'écoute, de jeux avec les enfants et de soutien**.

Dans le camp, nous sommes toujours présents aux côtés des familles qui doivent, chaque jour, affronter péniblement une situation extrêmement difficile en tant que Syriens, réfugiés et pauvres. Elles n'ont aucun avenir, ni au Liban ni en Syrie.



Chaque jour, des réfugiés qui tentent de se déplacer à l'intérieur du pays sont arrêtés aux postes de contrôle militaires qui ponctuent les routes (le Liban n'a pas signé la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés); voilà pourquoi la plupart des activités quotidiennes consistent en l'**accompagnement** de personnes à l'hôpital, pour des opérations ou des visites médicales.

L'**accompagnement international (escortes de populations civiles) des bénévoles d'Opération Colombe a un effet dissuasif sur leur arrestation** aux points de contrôle sur les routes entre les camps de réfugiés et les hôpitaux dans les villes. Les bénévoles de l'Opération Colombe aident également les enfants, les mères et les épouses à prendre des nouvelles de leurs proches retenus dans les centres de détention. Ils rendent également visite aux familles syriennes, notamment aux plus fragiles et aux plus démunies, en essayant de créer un lien entre les besoins des réfugiés et les entités en mesure d'y répondre (HCR, Croix-Rouge internationale, ONG, municipalités locales).

Le **deuxième** niveau, mis en place en février 2016, consiste à apporter, en collaboration avec la Communauté de Sant'Egidio, la Table vaudoise et la Fédération des Églises évangéliques d'Italie, une aide aux réfugiés dans la préparation de leur départ avec les **Couloirs Humanitaires** vers l'Italie, la France, la Belgique et la Principauté d'Andorre.

Les bénévoles interviennent dans la phase préalable au départ et la phase après l'arrivée. L'Opération Colombe se charge en effet de signaler des bénéficiaires potentiels des Couloirs Humanitaires, qui vivent dans le camp de Tel Abbas et dans les territoires limitrophes où elle opère, aux trois organes qui s'occupent de la sélection des bénéficiaires. Les bénévoles accompagnent les personnes et les familles présélectionnées aux différents entretiens de sélection finale et aux visites à l'ambassade pour la délivrance des visas humanitaires. Ils organisent en outre des **cours de langue et de culture italienne à l'intérieur du camp de réfugiés** pour les bénéficiaires sélectionnés qui attendent de partir pour l'Italie par l'intermédiaire des Couloirs Humanitaires.



L'Opération Colombe joue également un rôle déterminant sur le territoire italien, grâce aux actions de sensibilisation de la société civile et de préparation de l'accueil. En effet, les bénévoles du corps de paix non violent organisent et participent à des **actions publiques de sensibilisation et d'information** sur la guerre civile en Syrie et sur les conditions de vie de réfugiés syriens au Liban. Ils collaborent en particulier avec les groupes souhaitant accueillir des réfugiés syriens arrivés par l'intermédiaire des Couloirs Humanitaires, afin de préparer au mieux leur arrivée. Enfin, les bénévoles mettent à disposition leur connaissance de la langue arabe et du contexte d'origine des réfugiés pour assister les groupes d'accueil et servir **de médiateurs dans d'éventuelles situations critiques et conflictuelles** entre les deux parties. Il s'agit d'un travail important de rapprochement, qui facilite les relations en permettant non seulement aux bénéficiaires d'obtenir un soutien émotionnel constant de la part de ceux qui connaissent bien leur situation, mais également aux groupes d'accueil informels d'avoir un interlocuteur en toutes circonstances.

Le **troisième** niveau d'action est le soutien et la diffusion de la **proposition de paix** élaborée avec les réfugiés syriens: il s'agit d'une tentative pour rendre un espace politique à ceux qui revendiquent un rôle dans l'avenir de leur pays, pour faire entendre la voix des nombreux civils qui souhaitent la fin de la guerre et qui veulent reconstruire une Syrie juste, équitable et sans violence et tout simplement rentrer enfin chez eux.

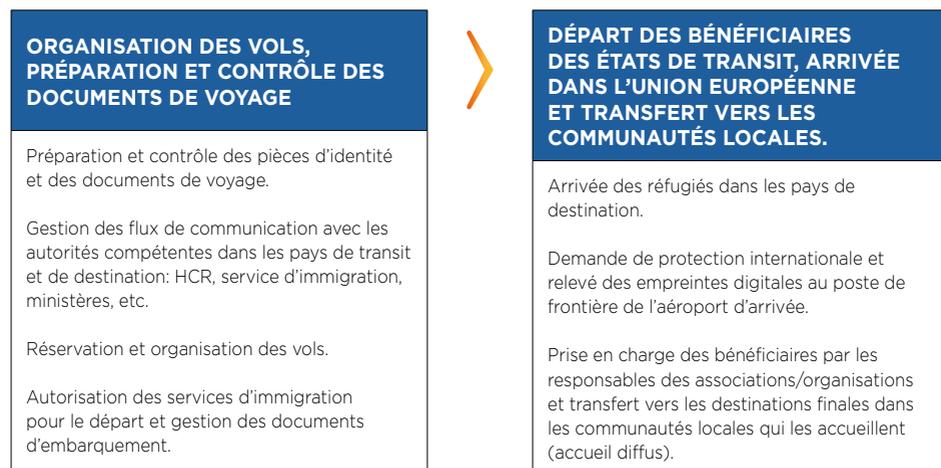
3.3 Transfert vers les pays de destination.

ACTIVITÉS:

Transfert des bénéficiaires vers les pays de destination en Europe:

- a. organisation du voyage;
- b. demande individuelle de protection internationale à l'arrivée et transfert vers les villes de destination.

MACRO-PROCÉDURE:



OBJECTIF:

- a. gérer de manière appropriée et en temps utile le flux d'informations et de données à caractère personnel concernant les bénéficiaires et les relations avec les organisations internationales et les autorités compétentes sur place, afin de permettre aux bénéficiaires de partir pour l'Europe;
- b. organiser le transfert des bénéficiaires vers le pays de destination membre de l'Union européenne et les communautés locales d'accueil (accueil diffus).

ORGANISATIONS/PERSONNEL:

- coordinateurs de projet;
- opérateurs faisant partie des organisations promotrices dans les pays de transit;
- opérateurs faisant partie des organisations promotrices dans les pays de destination membres de l'Union européenne;

- opérateurs faisant partie des associations responsables de l'accueil des réfugiés.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES:

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
17	Préparation de la liste des bénéficiaires sur le départ.	Liste préliminaire des bénéficiaires pour le départ.	Pays de transit.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
18	Transmission de la liste aux autorités compétentes dans les pays de transit; acquisition des justificatifs d'enregistrement. Contrôle de la liste.	Justificatifs de l'enregistrement (<i>proofs of registration</i>). ¹³ Liste consolidée des bénéficiaires des Couloirs Humanitaires.	Pays de transit.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
19	Demande et obtention des titres de voyage selon la législation en vigueur; ¹⁴ préparation de la liste définitive pour les autorités compétentes des Pays de destination.	TVP (Titre de voyage provisoire, dans le cas de l'Éthiopie)/Titres de voyage (pour chaque demandeur, conformément à la législation en vigueur et applicable). Liste finale des bénéficiaires remise à la compagnie aérienne et aux autorités compétentes des pays de destination.	Pays de transit.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.

¹³ En Éthiopie, l'enregistrement relève de l'ARRA («Agency for Refugees and Returnees Affairs», Agence pour les affaires des réfugiés et des rapatriés) qui représente le Gouvernement éthiopien. En raison des moyens limités des institutions éthiopiennes, le HCR apporte son soutien au gouvernement pour la gestion de la base de données contenant des informations sur chaque réfugié présent dans le pays. Les fichiers sont régulièrement mis à jour par le HCR et l'ARRA. Au Liban, l'espace de protection des réfugiés syriens a été fortement influencé par une série de mesures instaurées en 2015 par le gouvernement libanais. Pour entrer dans le pays, les réfugiés doivent présenter des pièces d'identité valides et fournir la preuve que leur séjour au Liban relève de l'un des motifs d'entrée autorisés. Bien que la recherche d'un refuge au Liban ne figure pas sur la liste des motifs valables d'entrée, elle peut être autorisée dans certaines circonstances exceptionnelles et avec l'autorisation spécifique du Ministère des affaires sociales. L'enregistrement des réfugiés syriens par le HCR au Liban a été suspendu par le gouvernement en 2015. Toutefois, la mise à jour des données sur la population enregistrée avant 2015 se poursuit. Pour les demandeurs d'asile ressortissants de pays autres que la Syrie, le HCR veille à ce qu'ils obtiennent le statut de réfugié (RSD), afin de pouvoir répondre aux critères de protection internationale et d'identifier des solutions durables (<https://www.hcr.org/lb/refugees-and-asylum-seekers>). Pour pouvoir quitter le pays, tout ressortissant étranger ayant séjourné illégalement au Liban doit avoir un visa de sortie apposé sur son document de voyage. Les autorités libanaises délivrent le visa contre paiement d'une amende. Afin d'éviter cette dépense, les coordinateurs des Couloirs Humanitaires ont obtenu que les autorités libanaises délivrent gratuitement ces autorisations.

¹⁴ DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) DE LA COMMISSION du 23 février 2016 modifiant la décision d'exécution C(2013) 4914 de la Commission établissant la liste des titres de voyage permettant à leur titulaire le franchissement des frontières extérieures et susceptibles d'être revêtus d'un visa. ANNEXE 1.

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
20	Organisation des vols et du transfert.	Sièges attribués et associés à chaque bénéficiaire.	Pays de transit.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
21	Organisation des visites médicales avant le départ.	Mise à jour des dossiers médicaux personnels.	Pays de transit.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
22	Opérations préalables à l'embarquement et délivrance du visa d'entrée dans le pays de destination.	Étiquettes à bagages et badges personnels. Copie des TVP (pour l'Éthiopie)/titres de voyage (envoi aux pays de destination). Billets d'avion émis et contrôlés. Formulaires individuels de demande de visa dûment remplis avec, en pièces jointes, des photographies; une copie du billet d'avion; une copie du TVP (pour l'Éthiopie)/titre de voyage; une copie du justificatif d'enregistrement; la liste des personnes qui partent. Visa d'entrée. ¹⁵ Formulaires de demande d'asile à présenter à la police des frontières. Fête de départ avec les bénéficiaires.	Pays de transit.	Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
23	Arrivée en Europe, demande de protection internationale, transfert vers la destination finale.	Fête de bienvenue à l'arrivée, avec les bénéficiaires et les communautés d'accueil. Transfert des bénéficiaires vers les lieux d'accueil par les organisations promotrices/ les associations privées volontaires. Accueil dans des structures identifiées et financées par les associations volontaires, qui assurent également les parcours d'intégration socioculturelle, sans frais à la charge de l'État.	Pays de destination membres de l'Union européenne.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.
24	Saisie des données.	Données et informations collectées au cours de chaque phase et stockées dans l'application Web.	Pays de transit. Pays de destination membres de l'Union européenne.	Coordinateurs. Personnel/ bénévoles faisant partie des organisations promotrices.

¹⁵ Les contrôles de sécurité sont effectués par les autorités compétentes du pays européen de destination avant et après la délivrance du visa. Dans le cas de l'Italie, le ministère de l'Intérieur garantit l'exécution des contrôles de sécurité avant la délivrance du visa puis à l'arrivée en Italie, à l'aéroport de Rome Fiumicino, où les empreintes digitales sont relevées.



LE GROUPE D'ACCUEIL «DUNOIS ACCUEIL ET SOLIDARITÉ»

Châteaudun

«Marika est une femme seule, de nationalité syrienne. Arrivée à Châteaudun le 22 novembre 2018, elle a été accueillie par les membres de notre association «Dunois Accueil et Solidarité» et hébergée dans un petit appartement meublé situé à proximité de notre siège».

Puisqu'elle était seule, le groupe d'accueil a immédiatement organisé des cours de français et quelques activités destinées à faciliter son intégration. Elle a également été mise en relation avec des personnes d'origine arménienne (comme elle) et avec une personne égyptienne avec qui elle pouvait parler arabe. Marika s'est très vite liée d'amitié avec ces personnes et, grâce à ses nouveaux amis, elle est devenue membre d'un club sportif, fait partie du Secours populaire et travaille bénévolement dans un centre de collecte de vêtements usagés. Au début, ses relations avec les membres de l'association étaient un peu difficiles à cause de la barrière de la langue, *«...mais Marika est une femme sociable, chaleureuse et très appréciée qui a progressivement trouvé sa place dans le groupe».*

Au fil du temps, Marika s'est rendu compte que sa demande d'asile avançait très lentement. Cela avait tendance à la déprimer et elle se repliait parfois sur elle-même. Le groupe d'accueil s'est aperçu qu'il lui arrivait de s'ennuyer et qu'elle se laissait alors submerger par ses inquiétudes.

«Il n'a pas toujours été facile de lui remonter le moral. Mais chacun a fait de son mieux pour la rassurer en attendant la convocation – puis la réponse – de l'OFPPRA» (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, ndr). Pendant cette période d'attente, Marika a passé quatre jours à Lyon pour rencontrer des amis syriens et voir si la vie citadine lui conviendrait mieux.

Les cours intensifs de français, financés par la Communauté de Sant'Egidio en partie grâce aux fonds octroyés par l'Union européenne pour le projet «Humanitarian

Corridors», lui ont permis de progresser rapidement et de devenir plus autonome tout en occupant ses journées.

Ainsi, Marika a trouvé la motivation de rencontrer de nouvelles personnes, mais seule la réponse positive de l'OFPPRA a finalement réussi à l'apaiser. Ce n'est qu'après avoir obtenu une réponse positive à sa demande d'accueil que Marika a pris pleinement conscience du fait que sa vie était désormais en France. Elle a alors pu commencer à se projeter dans l'avenir. Avec l'aide et le soutien de la Communauté de Sant'Egidio, elle a décidé de s'installer à Lyon. *«Quelques jours avant son départ, nous avons organisé un dîner avec tous les bénévoles de l'association et toutes les personnes rencontrées à Châteaudun pour lui dire au revoir. C'était très émouvant de voir que, malgré les difficultés, Marika s'était fait de nombreux amis au cours des sept mois qu'elle a passés à Châteaudun».*

Le 4 juillet 2019, les bénévoles de «Dunois Accueil et Solidarité» l'ont accompagnée jusqu'à Lyon. Elle a désormais sa propre chambre chez les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, où elle poursuit son parcours d'intégration déjà avancé.

«La séparation a été très émouvante. Nous serons ravis de rester en contact avec elle et nous préparons d'ailleurs un album photo, en souvenir du temps qu'elle a passé avec nous. Si l'occasion se présente à nouveau, nous serons très heureux d'accueillir une nouvelle personne».

PROCÉDURE 17

Préparation de la liste des bénéficiaires sur le départ.

Préparation d'une liste préliminaire avec des informations sur les bénéficiaires sélectionnés pour le départ. Cette liste, établie par les coordinateurs et les opérateurs des organisations promotrices, contient, pour chaque bénéficiaire, les données suivantes:

- code individuel attribué par le HCR, ou
- code attribué à la famille, ou
- numéro de la carte alimentaire et numéro de téléphone.

Une photo individuelle de chaque personne, une photo de la famille et l'histoire de chacun de ses membres sont enregistrées dans l'application Web.

PROCÉDURE 18

Transmission de la liste des bénéficiaires potentiels aux autorités compétentes des pays de transit; acquisition des justificatifs d'enregistrement. Contrôle final de la liste.

La liste établie dans le cadre de la procédure 17 est transmise aux autorités compétentes pour obtenir les autorisations et préparer les documents nécessaires au départ. Les principales informations fournies sont les suivantes:

- prénom;
- nom;
- date et lieu de naissance;
- codes individuels, code de la famille, numéro de la carte alimentaire (ou au moins l'un des trois);
- indication des liens familiaux/des relations entre les bénéficiaires (livret de famille).

Les coordinateurs et les opérateurs des organisations promotrices se procurent les justificatifs de l'enregistrement (proofs of registration),¹⁶ traduisent les documents d'identité en anglais et vérifient que les informations figurant dans la liste établie par les autorités compétentes (ex.: HCR) correspondent bien aux données figurant sur leur liste.

¹⁶ L'enregistrement des réfugiés a pour objectif de les protéger et de les assister en attendant la mise en œuvre de solutions durables. L'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile est un outil essentiel pour de protection contre la répression, l'arrestation, la détention arbitraire, etc. Il leur donne également accès aux droits fondamentaux, aux services et à l'assistance dont ils ont besoin. L'enregistrement des mineurs garantit l'unité familiale et, dans le cas des enfants séparés de leur famille, il est utile pour le regroupement familial. L'enregistrement est aussi la principale source d'informations sur les réfugiés : il permet de connaître leur identité, leur localisation, leurs compétences/profils et leurs besoins spécifiques. L'enregistrement permet au HCR, à ses partenaires et aux gouvernements des pays de transit d'identifier les personnes qui ont besoin d'une assistance spéciale et de répondre rapidement à leurs besoins. .

Dans les cas prévus par la réglementation en vigueur, la liste des bénéficiaires est également transmise à l'Office de l'immigration (ou à une autre autorité compétente) avant le retrait du titre de voyage de chaque bénéficiaire. Dans le cas de l'Éthiopie, la liste est envoyée à l'ARRA et au ministère de l'Intérieur, en utilisant les formulaires prévus à cet effet. Ensuite, l'ARRA demande de présenter les documents suivants pour chaque bénéficiaire:

- un formulaire dûment rempli et signé par le bénéficiaire, à remettre au service d'immigration;
- données biométriques;
- numéro de téléphone et adresse;
- une photo.

PROCÉDURE 19

Demande et obtention des titres de voyage, selon la législation en vigueur. Préparation de la liste définitive pour les autorités compétentes.

Après la remise des documents mentionnés dans la procédure 18, les autorités compétentes délivrent les titres de voyage des bénéficiaires et procèdent à un contrôle afin de vérifier que les données de chaque bénéficiaire sont exactes (correspondance des empreintes digitales, par exemple).

Pendant cette phase, selon les données présentes sur les titres de voyage, les autorités compétentes des pays de destination peuvent demander des compléments d'informations sur les bénéficiaires. Dans le cas de l'Italie, le ministère de l'Intérieur demande de remplir un formulaire contenant, pour chaque bénéficiaire, les informations suivantes:

- pièce d'identité personnelle;
- ville de destination.

Lorsque la liste définitive des bénéficiaires est prête et approuvée, elle est envoyée à la compagnie aérienne (voir procédure 20) et aux autorités compétentes des pays de destination (police). Dans le cas de l'Italie, les informations suivantes sont communiquées:

- composition des noyaux familiaux;
- adresse des bénéficiaires après leur arrivée en Italie;
- données personnelles et numéro de téléphone du responsable de l'accueil en Italie.

PROCÉDURE 20

Organisation des vols et des transferts.

En fonction du nombre et des conditions personnelles des bénéficiaires, les coordinateurs et les opérateurs des organisations promotrices contactent les compagnies aériennes pour réserver les vols. Le numéro du vol est enregistré avec d'autres informations (nombre de places disponibles à bord, date, heure et lieu de départ et d'arrivée, etc.).

La liste des bénéficiaires est ensuite envoyée à la compagnie aérienne. Le contrôle de l'orthographe des données personnelles sur les documents de réservation est très important, afin d'éviter les erreurs de transcription qui pourraient entraîner le refoulement du bénéficiaire. Cette vérification est directement gérée par les coordinateurs, avec le support des opérateurs et des médiateurs.

Le transfert des bénéficiaires de leur lieu de résidence à l'aéroport de départ est organisé et géré par les coordinateurs et les opérateurs.

PROCÉDURE 21

Organisation des visites médicales avant le départ.

Normalement une semaine avant le départ, tous les bénéficiaires passent une visite médicale et sont soumis à des contrôles en fonction de leur état de santé. La documentation correspondante, avec une photographie du bénéficiaire, est incluse dans le dossier médical de chacun afin de pouvoir être consultée par les autorités sanitaires compétentes du pays de destination.

PROCÉDURE 22

Délivrance du visa d'entrée dans le pays de destination et opérations préalables à l'embarquement.

Une fois la liste approuvée par les autorités compétentes du pays de destination (voir procédure 19), les autorités consulaires délivrent le visa d'entrée à validité territoriale limitée, conformément à l'article 25 du règlement (CE) n810/2009 du 13 juillet 2009, dans le seul but d'autoriser l'entrée légale et sûre des bénéficiaires; ce visa est apposé sur le passeport ou le laissez-passer délivré par l'ambassade.

Les activités préparatoires à l'embarquement des bénéficiaires vers les pays de destination, effectuées par les coordinateurs et des opérateurs du pays de transit, sont les suivantes:

- préparation des étiquettes pour les bagages et des badges personnels de chaque bénéficiaire;
- envoi des copies des titres de voyage (ex.: TVP) dans le pays de destination (ces documents seront également utilisés pour mettre en place certains services de base et pour demander des cartes téléphoniques qui permettront aux

bénéficiaires de passer des appels dans le pays de destination);

- contrôle des billets avant l'enregistrement et le départ (vérification que les noms figurant sur les billets d'avion correspondent bien aux noms des bénéficiaires sur les titres de voyage et les documents personnels, par exemple).

Une fête est organisée avant le départ des bénéficiaires. Cette fête est un moment important, car elle marque, pour les bénéficiaires, une rupture entre leur ancienne vie dans les pays de transit et leur nouvelle vie en Europe.

PROCÉDURE 23

Arrivée en Europe, demande de protection internationale, transfert vers la destination finale.

Chaque bénéficiaire présente une demande de protection internationale au poste-frontière de l'aéroport d'arrivée. Chaque bénéficiaire est tenu de fournir à nouveau ses empreintes digitales, qui font ensuite l'objet de photo-signalisation. Les bénéficiaires sont assistés par les coordinateurs et les opérateurs/médiateurs interculturels pour l'accomplissement des formalités administratives à l'arrivée.

Une fois les formalités accomplies, les bénéficiaires rencontrent les personnes responsables de leur accueil directement à l'aéroport d'arrivée. Ensemble, ils participent à une Fête de bienvenue, qui se déroule dans l'atmosphère d'accueil et d'amitié qui caractérise les Couloirs Humanitaires. La fête est utile pour apaiser les craintes des réfugiés et communiquer l'essence du projet: le choix de nombreux ressortissants européens d'être solidaires et accueillants. Ces gestes concrets et ces attitudes permettent de construire des relations durables.

À l'issue des festivités, les responsables de l'accueil accompagnent les nouveaux arrivants jusqu'à leur destination (*accueil diffus*).

PROCÉDURE 24

Saisie des données.

Toutes les données et les informations importantes produites au cours des différentes phases sont gérées par l'opérateur compétent et stockées dans l'application Web.



L'HISTOIRE DE HIBA ET BILAL

Paris

Hiba et Bilal ont respectivement fêté en France leur 25e et 22e anniversaire. Une belle fête – même si bien des choses ont changé ! – avec de nouveaux amis.

Hiba, Bilal et leurs deux enfants, Kadar et Walid, sont arrivés en France au mois de mai 2018 avec cinq autres familles syriennes et irakiennes. Ce jeune couple de Homs a rencontré la Communauté de Sant'Egidio dans le camp de Tel Abbas, dans le nord du Liban, où la petite famille s'était réfugiée en 2013.

Depuis leur arrivée en France, ils ont été accompagnés et assistés par un groupe de volontaires de la Fédération des Églises protestantes, partenaires de la Communauté de Sant'Egidio pour les Couloirs Humanitaires en France. Ils vivent au nord de Paris.

La petite Kadar, âgée de 5 ans, a rapidement été inscrite à l'école située près de l'appartement que le groupe de volontaires a loué pour la famille. Maintenant, Kadar parle couramment français et apprend à ses parents la chanson *“Pomme de reinette et pomme d'api...”*.

Inscrits à des cours de français dès leur arrivée, ses parents commencent eux aussi pouvoir s'exprimer très clairement. Ils ont obtenu le statut de réfugiés et sont satisfaits de leur vie en France. Bilal a signé son premier contrat d'embauche dans une petite agence de sécurité et Hiba va bientôt commencer un stage dans le secteur de la restauration.

*«Nous sommes vraiment très heureux d'avoir été accueillis par un groupe de volontaires d'une manière aussi fraternelle. Les débuts n'ont pas été faciles. La France était un pays totalement inconnu pour nous. La principale difficulté a été l'adaptation. Pour s'adapter, il faut d'abord connaître et comprendre le fonctionnement de la vie quotidienne, qui n'a rien à voir avec la vie en Syrie ou au Liban. **Nous avons vraiment eu beaucoup de chance de pouvoir vivre chaque jour avec les bénévoles et surtout avec Arlette, notre accompagnatrice principale.***

Nous lui faisons confiance et pouvons lui poser toutes les questions qui nous passent par la tête sans aucune crainte. Elle est comme une grand-mère pour nos enfants ! Et puis nous avons aussi eu la chance de retrouver un ami français qui a vécu quelque temps avec nous dans le camp de Tel Abbas. Nous étions devenus amis dans le camp et maintenant il vit à Paris; nous nous voyons souvent les week-ends et il nous aide à comprendre le fonctionnement du Pays. Nous allons également souvent aux réunions de la Communauté de Sant'Egidio, aux dîners de Noël et aux barbecues, où nous nous faisons des amis. Les liens d'amitié et de confiance nous ont permis de nous intégrer, de comprendre les choses plus rapidement et plus facilement. Les amis sont très précieux».

Bilal et Hiba sont reconnaissants. À chaque nouvelle arrivée des Couloirs Humanitaires, Bilal est avec nous à l'aéroport pour accueillir à son tour les nouveaux réfugiés, qui continuent d'arriver. Parfois, il retrouve des amis rencontrés dans les camps du nord du Liban et les retrouvailles sont toujours chaleureuses. Bilal leur souhaite la bienvenue, comme à tous ceux qui arrivent depuis un an. Il leur souhaite aussi bonne chance pour l'avenir.

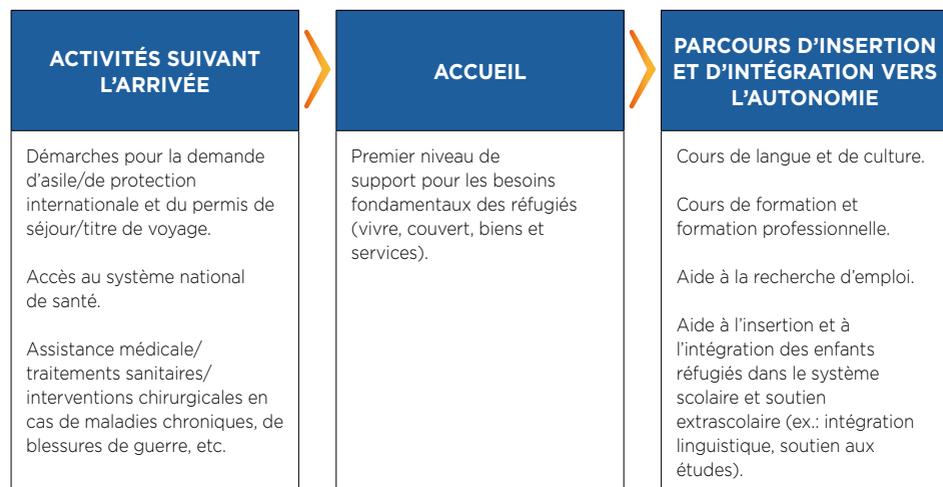
3.4 Après l'arrivée: accueil diffus et parcours d'intégration et d'autonomie dans le pays de destination membre de l'Union européenne.

ACTIVITÉS:

Dès leur arrivée, les bénéficiaires et leurs familles sont assistés et soutenus dans leurs activités, et en particulier : pour leurs démarches bureaucratiques pour l'obtention de la protection internationale et des permis de séjour, pour les soins médicaux et, dans certains cas, pour leurs traitements médicaux ou chirurgicaux (personnes atteintes de maladies chroniques, blessés de guerre, etc.). Les bénéficiaires accueillis dans les communautés locales reçoivent un soutien matériel de base pendant les premiers mois suivant leur arrivée: vivre, couvert, biens et services leur sont fournis par les entités locales responsables de l'accueil.

Leurs parcours d'insertion et d'intégration se déroulent donc dans les lieux d'accueil des bénéficiaires, principalement en milieu urbain, selon le modèle de «l'accueil diffus».

MACRO-PROCÉDURE:



OBJECTIF:

- assister les bénéficiaires dans leurs démarches pour obtenir la protection internationale, un permis de séjour/un titre de voyage;
- assister les bénéficiaires dans leurs démarches pour s'inscrire dans le système national de santé ou pour bénéficier d'une autre forme d'assistance sanitaire;

c. assister les personnes qui ont besoin de traitements médicaux/de traitements sanitaires/d'interventions chirurgicales (par exemple, en cas de maladies chroniques, de blessures de guerre, etc.);

d. accueil diffus: répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés (vivre, couvert, biens et services) pendant les premiers mois suivant leur arrivée;

e. assister les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion et d'intégration vers l'autonomie économique et sociale.

ORGANISATIONS/PERSONNEL:

- coordinateurs de projet;
- opérateurs faisant partie des organisations promotrices dans les pays de destination membres de l'Union européenne;
- opérateurs faisant partie des associations responsables de l'accueil des réfugiés dans les contextes locaux de l'accueil.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES:

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
25	Assistance dans les démarches pour obtenir la protection internationale, un permis de séjour/ un titre de voyage («protection subsidiaire»).	Rapport de/pour les démarches bureaucratiques et les auditions auprès des commissions compétentes, conformément à la législation en vigueur.	Pays d'accueil membres de l'Union européenne.	<p>Coordinateurs (supervision).</p> <p>Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.</p> <p>Associations responsables de l'accueil dans les communautés locales d'accueil.</p>
26	Accès au système national de santé et soutien pour l'assistance médicale.	<p>Inscription dans le système national de santé (ou autre système de santé, conformément à la législation en vigueur).</p> <p>Mise à jour des dossiers médicaux personnels.</p>	Pays d'accueil membres de l'Union européenne.	<p>Coordinateurs (supervision).</p> <p>Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.</p> <p>Associations responsables de l'accueil dans les communautés d'accueil.</p>

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
27	Réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés (vivre, couvert, biens et services).	Données et informations relatives à la fourniture directe de biens et services, c'est-à-dire à la distribution de tickets repas, de cartes prépayées et d'argent de poche (outils utilisés pour stimuler la responsabilisation des bénéficiaires, le développement des relations dans les contextes sociaux de référence, la connaissance du territoire et l'orientation vers une autonomie personnelle et familiale). Reporting sur l'assistance fournie (selon les procédures spécifiques en place pour le type de biens et de services et la source spécifique de financement activée).	Pays d'accueil membres de l'Union européenne.	Coordinateurs (supervision). Opérateurs/ Médiateurs/Bénévoles faisant partie des organisations promotrices. Opérateurs/ Médiateurs/Bénévoles des associations chargées de l'accueil dans les communautés locales.
28	Cours de formation culturelle et linguistique, formation professionnelle (dispensés par des organisations/formateurs externes) et orientation dans le monde de l'emploi.	Informations et données sur l'offre de cours de formation: liste des activités réalisées; registre des cours; certificats obtenus par les bénéficiaires; opportunités d'emploi trouvées et offertes aux bénéficiaires.	Pays d'accueil membres de l'Union européenne.	Coordinateurs (supervision). Opérateurs/ Médiateurs/Bénévoles faisant partie des organisations promotrices. Opérateurs/ Médiateurs/Bénévoles des associations chargées de l'accueil dans les communautés locales.

N.	PROCÉDURES	DONNÉES / INFORMATIONS FOURNIES	PAYS	PERSONNES
29	Aide à l'insertion et l'intégration des enfants réfugiés dans le système scolaire et soutien extrascolaire (ex.: intégration linguistique).	Informations et données sur les activités réalisées: liste des activités, progrès effectués, etc.	Pays d'accueil membres de l'Union européenne.	Coordinateurs (supervision). Opérateurs/ Médiateurs/Bénévoles faisant partie des organisations promotrices. Opérateurs/ Médiateurs/Bénévoles des associations chargées de l'accueil dans les communautés locales.
30	Saisie des données.	Données et informations collectées lors de chaque phase et organisées dans l'application Web.	Pays d'accueil membres de l'Union européenne.	Coordinateurs. Opérateurs faisant partie des organisations promotrices.



L'HISTOIRE D'HASSAN D'Idleb à Trente

Hassan Mbarak est un homme de 45 ans originaire de Maarat al-Numan, petit village rural près d'Idleb, qui se situe dans l'une des régions les plus pauvres et les moins développées de Syrie – une situation qui date de bien avant le début du conflit armé. Cette région se caractérise par un manque de services sociaux, sanitaires et scolaires et par un faible taux de développement économique.

La famille d'Hassan a toujours vécu de l'agriculture, cultivant la terre et élevant des animaux pour produire du fromage, du lait et d'autres produits dérivés. Leur maison était simple mais spacieuse.

En 2011 et en 2012, années marquant le début des tensions et des hostilités dans le pays, la région où vivait Hassan était le foyer d'une opposition forte et déterminée au régime de Bachar al-Assad. La réaction de l'État a été violente et autoritaire. Hassan a été fait prisonnier par les forces gouvernementales syriennes en 2013, a été soumis à un interrogatoire très violent et a **subi des actes de torture et des traitements dégradants.**

En 2014, avec l'escalade des affrontements armés et de la radicalisation islamiste de certaines factions rebelles, il a tenté - comme une centaine de milliers d'autres personnes - **de rejoindre la Turquie avec sa famille en s'adressant à des trafiquants d'êtres humains.**

Hassan a été arrêté à la frontière turco-syrienne et renvoyé en Syrie, où il a été remis à une formation djihadiste, puis emprisonné avec sa femme et ses enfants. Après sa libération, Hassan et sa famille ont pris la route du Liban et ont rejoint, en 2015, les membres de leur famille qui s'étaient installés dans le village de Tel Abbas, au nord du pays, à la frontière avec la Syrie. Là, Hassan a rencontré les bénévoles de l'Opération Colombe et d'autres familles de réfugiés syriens.

«Il n'y a pas de guerre au Liban, mais il est difficile de survivre. Sans papiers, à cause des politiques restrictives des autorités libanaises, et incapable d'avoir un emploi légal, j'ai subvenu aux besoins de ma famille en travaillant au noir dans les champs et les usines de la région.»

Entre 2016 et 2017, Hassan a été arrêté plusieurs fois par la police libanaise, car il ne possédait ni papiers ni domicile fixe. Il a été battu et humilié à plusieurs reprises dans les prisons libanaises et menacé d'expulsion vers la Syrie.

Les bénévoles de l'Opération Colombe à Tel Abbas se sont occupés d'Hassan et de sa famille pendant leur séjour dans les camps de réfugiés, en leur rendant visite et en restant avec eux lorsque la peur et la tension devenaient insoutenable. En 2019, après tant d'épreuves et de souffrance, une lueur d'espoir est née: l'Italie.

Fin mars 2019, Hassan est arrivé à Trente avec sa femme et ses enfants, où il a été accueilli grâce au soutien du Centre Astalli. Il a alors commencé son parcours d'intégration en Italie, en bénéficiant également des fonds de l'Union européenne alloués au projet «Humanitarian Corridors».

«Mes enfants vont à l'école, ma femme et moi suivons des cours de langue italienne. Nous avons de la chance. Aujourd'hui, après tant d'années, je me sens en sécurité et protégé et j'ai de l'espoir pour l'avenir de mes enfants». Hassan et sa femme Ilham s'inquiètent beaucoup pour **leurs parents et amis restés au Liban, mais ne peuvent pas cacher leur émotion: ils savent qu'ils pourront voir leurs enfants grandir dans un lieu sûr**, et ils en sont immensément reconnaissants.

PROCÉDURE 25

Assistance dans les démarches pour la demande d'asile/de protection internationale et du permis de séjour/titre de voyage («protection subsidiaire»).

Les opérateurs faisant partie des organisations promotrices et des associations des communautés locales assistent individuellement les bénéficiaires et les familles dans leurs démarches pour obtenir la protection internationale. Les démarches et les délais varient en fonction de la législation en vigueur dans le pays d'accueil.¹⁷

PROCÉDURE 26

Accès au système national de santé et soutien pour l'assistance médicale.

Tous les bénéficiaires passent une visite médicale à leur arrivée sur le territoire. De plus, lorsque la législation nationale l'exige, ils sont également inscrits dans le système national de santé ou dans une autre forme d'assistance. Le nombre et le type de services auxquels les bénéficiaires peuvent avoir accès dépendent évidemment du système de santé et de protection sociale en place dans le pays d'accueil. Par conséquent, il peut être nécessaire d'ajouter des services supplémentaires lorsqu'ils ne sont pas garantis par le système de santé publique, en particulier pour les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques, etc.). De plus, bon nombre de personnes vulnérables incluses dans le projet sont des «cas médicaux graves».¹⁸ Ces personnes nécessitent des traitements médicaux particuliers ou des interventions chirurgicales spécialisées. Les réfugiés et leurs familles sont assistés par les opérateurs des organisations promotrices et des associations locales dans leurs démarches auprès des structures sanitaires, des spécialistes et des hôpitaux, dans chaque phase de leur parcours médical.¹⁹ Une assistance est également mise en place pour la prise de rendez-vous pour effectuer les vaccins obligatoires pour les enfants et pour l'activation des démarches en vue d'obtenir le statut d'invalidité pour les personnes porteuses de handicap (voir également la Procédure 15).

¹⁷ En Italie, la loi prévoit des auditions devant les Commissions territoriales pour la reconnaissance du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection; les délais pour son obtention peuvent aller jusqu'à 12 mois. En France, les démarches pour obtenir l'asile sont laborieuses: l'attente pour la communication du lieu de résidence peut aller jusqu'à 5 mois et la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour (APS), valable pour une durée d'un mois et dont le bénéficiaire doit faire la demande à l'OFPPRA (*Office français de protection des réfugiés et apatrides*, chargé d'accorder ou de refuser aux migrants le statut de réfugiés ou la protection subsidiaire) dans un délai de 21 jours, peut prendre de 3 à 7 mois.

¹⁸ Plus de 25% des personnes arrivées en Italie entre février 2016 et décembre 2017 dans le cadre du premier protocole peuvent être considérées comme des «cas médicaux graves».

¹⁹ Parmi les bénéficiaires du premier protocole, la plupart d'entre eux souffraient de cancers avancés, de cécité/déficiência visuelle, d'un handicap physique (plus ou moins important), de maladies rares et/ou génétiques (thalassémie, ostéogénèse imparfaite), de diabète, de surdité, de la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies liées au vieillissement ou encore de blessures causées par des engins de guerre, des incendies ou l'effondrement de bâtiments. En général, les troubles/pathologies suivants ont été observés chez tous les réfugiés: troubles du sommeil et phobies; troubles du système digestif; cholestérol et tension artérielle élevés; problèmes dentaires; problèmes dermatologiques.

PROCÉDURE 27

Réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés (vivre, couvert, biens et services).

Tous les réfugiés sont accueillis et logés par les communautés locales dans différentes villes. Les hébergements sélectionnés pendant la Procédure 13 sont confirmés et gérés par l'intermédiaire des réseaux créés par les coordinateurs et les opérateurs des organisations promotrices et les associations responsables dans les différents territoires. Les réfugiés sont logés dans différents types de structures comme, par exemple, des appartements pour les familles, des appartements en colocation, des chambres dans des foyers d'accueil, des chambres dans des maisons de particuliers, etc.

L'accueil est offert par des paroisses, des associations religieuses ou confessionnelles, des individus, des groupes ou des parents déjà présents dans le pays. Tous les réfugiés et les familles bénéficient également de nourriture, biens et services pour satisfaire leurs besoins fondamentaux et de la distribution de cartes prépayées et/ou de tickets repas.

PROCÉDURE 28

Cours de formation linguistique, formation professionnelle (dispensée par des experts/des organismes externes) et orientation professionnelle.

Afin de faciliter le processus d'intégration, la priorité est donnée aux cours de formation linguistique pour tous les bénéficiaires. Dès leur arrivée, les bénéficiaires assistent à des cours pour apprendre la langue du pays d'accueil (18 heures par semaine, par exemple).

Les principales formes d'accès à l'apprentissage des langues sont les suivantes:

- cours de langues dispensés par des écoles ou instituts spécialisés;
- cours particuliers;
- cours de langues à l'université.

L'autonomie ne pouvant être considérée comme acquise qu'au moment où les personnes ont un emploi stable, l'une des principales activités mises en œuvre par les réseaux locaux d'accueil est l'activation de réseaux formels et informels d'entreprises, centres de formation, groupes d'amis, etc. En effet, ces réseaux peuvent faciliter la recherche d'emploi et la sélection d'opportunités d'emploi et de formation pour les bénéficiaires en mesure de travailler.

Les organisations promotrices signent des protocoles d'accord avec les centres de formation dans le but d'inclure les réfugiés dans des cours de formation afin qu'ils puissent acquérir ou améliorer leurs compétences professionnelles et d'encourager le travail indépendant, en particulier pour ceux qui ont exercé une activité autonome dans leur pays d'origine. Les opérateurs des organisations promotrices et des

réseaux locaux assistent les bénéficiaires tout au long de leur parcours d'acquisition de leur autonomie. Ils aident les bénéficiaires dans leur recherche de formation et d'emploi. Les bénéficiaires sont ainsi aidés pour remplir les formulaires, se préparer aux entretiens d'embauche ou encore accéder aux formations ou aux emplois disponibles. Le rôle des médiateurs interculturels est là encore très important.

PROCÉDURE 29

Aide à l'insertion et à l'intégration des enfants réfugiés dans le système scolaire et soutien extrascolaire.

Les opérateurs des organisations promotrices et des associations locales contactent les écoles sélectionnées (voir Procédure 14) pour inclure les enfants et les mineurs dans les classes correspondant à leur âge. Un soutien extrascolaire (en dehors des heures de classe) est également fourni pour accélérer l'apprentissage et combler les lacunes existantes. Le parcours d'apprentissage fait l'objet d'un suivi et d'un accord avec l'école et les coordinateurs de l'accueil.

PROCÉDURE 30

Saisie des données.

Toutes les données et les informations importantes produites lors de chaque phase sont gérées par l'opérateur compétent et stockées dans la base de données de l'application Web d'Humanitarian Corridors.



L'HISTOIRE DE MICHELE TEWELDE

De l'Érythrée à Catanea

Michele Tewelde, 23 ans, est né à Segeneiti, en Érythrée. Scolarisé jusqu'en dernière année de lycée, il n'a pas réussi à décrocher son diplôme de fin d'études. Après le lycée, il a fait son service militaire («National Service») pendant un an, avant d'être contraint de travailler comme policier à Assab, une petite ville du sud du pays.

Trois ans plus tard, il a quitté l'armée et s'est enfui. Il a d'abord fait étape dans le petit village de Badammè, à la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, où il est resté 11 jours, attendant le bon moment pour passer en Éthiopie. Une fois arrivé à la frontière, il a été parmi les chanceux qui ont réussi à passer sans se faire arrêter. *«Il est très dangereux de traverser la frontière, beaucoup de personnes sont tuées ou sautent sur une bombe».*

Après onze jours de marche, il est arrivé au camp des Nations Unies à Inda Aba Guna et, un mois plus tard, il a été envoyé dans le camp de Maiani, où il a vécu pendant sept mois. *«La vie dans le camp était très difficile... Le manque de nourriture, l'insalubrité, l'absence presque totale de sanitaires... On vit tous ensemble, hommes et femmes entassés dans des pièces si petites que les hommes dorment dehors une fois la nuit tombée...».*

Au bout de sept mois, Michele a demandé au responsable du camp la permission d'aller voir un ami à Addis-Abeba. Il a obtenu un permis valable un mois et est parti pour la capitale. Après deux jours de voyage en autobus, il est arrivé en ville et, logé par son ami, il a trouvé du travail dans un supermarché, où il resté pendant deux ans.

C'est en se rendant à l'église de Santa Chiara qu'il a rencontré une religieuse d'origine érythréenne qui l'a aidé à trouver un meilleur emploi et qui l'a mis en contact avec la Communauté de Sant'Egidio en Éthiopie. Les opérateurs sur place ont poussé Michele à retourner au camp de Maiani afin de régulariser ses documents et, trois mois plus tard environ, il partait pour l'Italie. *«Je n'avais jamais rencontré des personnes aussi*

bienveillantes. Si je n'avais pas rencontré les responsables de Sant'Egidio, je serais retourné en Érythrée dans ma famille pour aider ma mère atteinte du cancer».

Le 30 octobre, Michele est arrivé à Rome et a été accueilli par des bénévoles de Don Bosco 2000, de l'association APS (Salesiani per il Sociale), qui l'ont accompagné jusqu'à Catane, où il a pu commencer sa nouvelle vie en Italie avec d'autres jeunes réfugiés dans la colonie Don Bosco.

À Catane, il a d'abord étudié l'italien grâce à l'association, puis il a commencé à assister à des cours publics auprès de la C.P.I.A. Pendant cette période, les opérateurs de Don Bosco 2000 l'ont aidé à obtenir un permis de séjour et a pouvoir bénéficier d'une assistance médicale. Michele a participé avec beaucoup d'intérêt à plusieurs des initiatives organisées par l'association, partageant ces expériences de socialisation, de dialogue et de rencontre avec de nombreux jeunes volontaires et migrants.

«Pendant mon séjour à la colonie Don Bosco, j'ai donné un coup de main en cuisine. J'ai vécu des expériences très intéressantes, qui m'ont été utiles pour faire connaissance avec de nombreux Italiens. J'ai participé à des rencontres avec des jeunes qui fréquentent l'école salésienne pour me présenter et parler de mon parcours et de mon expérience. Pendant le Carême, j'ai également pu participer à une célébration eucharistique à Pietraperzia, où le prêtre a invité plein de jeunes migrants à la cérémonie du lavement des pieds. J'ai aussi pu prendre part à une rencontre organisée par l'université, où j'ai rencontré des jeunes étudiants de mon âge qui ne sont pas opposés à l'accueil des migrants, ce qui m'a beaucoup réconforté et encouragé».

Il aime le sport et joue dans une équipe de football depuis février, ce qui lui permet de se déplacer hors de Catane. Depuis le mois d'avril, il est étudiant dans une école professionnelle de mécanique au siège du CNOS-FAP et se prépare à effectuer un stage à Catane.

«Voilà l'intégralité de mon parcours jusqu'à aujourd'hui. J'espère que j'aurai bientôt plein d'autres choses positives à raconter».



L'HISTOIRE D'ANNA

La femme qui a accueilli une famille syrienne à Cosence

«Je le referais volontiers. Il suffit d'oser. Ça en vaut vraiment la peine».

Anna Pagliaro vit, dans la province de Cosence, dans le sud de l'Italie. Elle a appris l'existence des Couloirs Humanitaires par la presse. *«Ce projet m'a plu. J'ai donc fait connaissance avec la Communauté de Sant'Egidio et commencé à m'essayer au bénévolat pendant quelques mois. Puis j'ai sauté le pas. On prend toujours des risques dans la vie, alors pourquoi ne pas en prendre pour ça?»*

Anna a accueilli une famille d'Alep qui est arrivée en Italie en février 2017 grâce aux Couloirs Humanitaires.

«Avant l'arrivée de la famille syrienne, tous les habitants de l'immeuble étaient terrorisés. Je leur ai dit: je ne peux pas garantir que tout se passera bien, mais prenons le risque ensemble. Maintenant, les craintes ont laissé la place à l'affection: la rencontre de l'autre aide toujours à apaiser les esprits».

Aujourd'hui, Anna a gagné son pari. Deux ans après avoir accueilli une famille d'Alep, **aujourd'hui autonome**, Anna a décidé de poursuivre sur cette voie en accueillant dans l'appartement laissé libre par la première famille une autre famille musulmane d'Idlib, composée du père, de la mère et de leurs cinq enfants. Le plus âgé a 10 ans, le plus jeune n'a qu'un an. Ils sont arrivés avec **58 autres réfugiés syriens** le 4 juin 2019 à l'aéroport de Fiumicino, à Rome.

La première famille accueillie par Anna était composée de Syriens arméniens qui, en tant que tels, vivent une «une double tragédie de persécution». La famille était composée du père, de la mère, de trois enfants et d'un de leur oncle, le frère du père. Aujourd'hui, ces enfants ont 15, 10 et 4 ans. Anna leur avait préparé un appartement: après le cours d'italien, la famille s'est parfaitement intégrée puis, un peu plus de deux ans après son arrivée, elle a réussi à gagner son autonomie et a déménagé dans un

autre appartement. Les filles sont désormais scolarisées et obtiennent d'excellents résultats. Elles donnent un coup de main dans la paroisse et font partie d'un groupe de scouts.

Anna a pu découvrir les traumatismes de cette famille qui fuyait la guerre. Quand on lui demande pourquoi elle a voulu prendre part à l'accueil des réfugiés, Anna répond: *«J'ai voulu le faire parce que je me sentais impuissante face à ce qui se passait. Je devais réagir».*

«Au début, c'était une aventure, un plongeon dans l'inconnu. J'étais seule, mais j'ai rencontré plein de bonnes âmes, que je ne connaissais même pas. Des portes importantes se sont progressivement ouvertes, ce qui m'a encouragé à aller de l'avant. Maintenant, je peux compter sur un petit réseau de soutien, qui se tient déjà prêt à accueillir la deuxième famille. Je ne pouvais pas dire: c'est bon, c'est fini, je m'arrête là. Tout ce qu'on avait construit me poussait à continuer».

Voilà le récit d'Anna, pour laquelle l'accueil diffus par les Couloirs Humanitaires est une solution efficace qui contribue à rassurer ceux qui ont peur des migrants, en particulier dans les villes de province. *«L'action rassure ceux qui ont peur»*, explique Anna. *«Plus on agit, plus les peurs s'envolent».*

L'accueil de la nouvelle famille venue d'Idlib sera une expérience importante pour Anna, parce qu'elle peut maintenant compter dès le début sur le réseau de soutien qui, en moins de deux ans, s'est constitué dans la petite ville de Calabre. Grâce à ce réseau de soutien composé de personnes, d'associations, de familles et d'entreprises, il ne sera pas nécessaire de repartir à zéro. La nouvelle famille accueillie sera logée gratuitement dans l'appartement et pourra, petit à petit, devenir autonome. C'est l'une des modalités d'accueil testées par les Couloirs Humanitaires, en Italie et dans d'autres pays. L'attribution d'une responsabilité permet aux réfugiés de se motiver encore plus à être parfaitement autonomes.



Anna se décrit comme *«une citoyenne libre qui croit qu'il est possible d'oser».*

Il faut du courage, mais le soutien des promoteurs du projet et le réseau de solidarité qui a vu le jour dans la communauté locale a permis de surmonter tous les obstacles.

Selon Anna, c'est la preuve que *«nous, libres citoyens, nous pouvons oser, car l'aide suivra toujours. J'étais sûre que la Communauté de Sant'Egidio et les autres promoteurs du projet m'auraient aidée si jamais je n'avais pas réussi. Le risque n'était pas bien grand».*

COULOIRS HUMANITAIRES: LES PROTOCOLES ACTIFS

4

DÉCEMBRE 2015

«Ouverture des Couloirs Humanitaires»
Protocole d'accord
15 décembre 2015

PROMOTEURS :

Min. des Affaires étrangères et de la Coopération internationale;
Direction générale pour les Italiens à l'étranger et les politiques migratoires;
Ministère de l'Intérieur;
Département pour les libertés civiles et l'immigration;
Communauté de Sant'Egidio;
Fédération des Églises Évangéliques en Italie (FCEI);
Table vaudoise.

 1 011
RÉFUGIÉS

 LIBAN > ITALIE

 **CONCLU**
Novembre 2017

JANVIER 2017

Protocole d'accord
12 janvier 2017

PROMOTEURS:

Conférence épiscopale italienne;
Caritas italienne;
Fondazione Migrantes;
Communauté de Sant'Egidio.

 500 RÉFUGIÉS
ÉRYTHRÉENS, SOMALIENS
ET SUD-SOUDANAIS

 ÉTHIOPIE > ITALIE

 **CONCLU**
Janvier 2019

MARS 2017

Protocole pour l'ouverture des
Couloirs Humanitaires en France

PROMOTEURS:

Communauté de Sant'Egidio;
Conférence des évêques de France;
Caritas France;
Fédération protestante de France;
Fédération de l'entraide protestante.

 500
RÉFUGIÉS

 LIBAN > FRANCE

 **EN COURS**
2018-2019

NOVEMBRE 2017

ACCORD pour l'extension
du premier protocole

Protocole pour l'ouverture
des Couloirs Humanitaires en
Belgique

PROMOTEURS:

Gouvernement belge;
Communauté de Sant'Egidio;
Églises locales;
Communautés juive et
musulmane.

 **EN COURS**
2018-2019

 150
VISAS POUR SYRIENS

 LIBAN
TURQUIE > BELGIQUE

 **CONCLU**

MAI 2018

Protocole pour l'ouverture des Couloirs
Humanitaires en Principauté d'Andorre

PROMOTEURS:

Ministres des Affaires étrangères et de
l'Intérieur de la principauté d'Andorre;
Communauté de Sant'Egidio.

L'Espagne et la France collaboreront pour le
passage des réfugiés dans leurs aéroports.

 20
RÉFUGIÉS

 LIBAN > ANDORRE

 **EN COURS**
2018-2019

MAI 2019

Protocole pour l'arrivée de
demandeurs d'asile

PROMOTEURS:

Conférence épiscopale italienne
(Caritas - Fondazione Migrantes);
Communauté de Sant'Egidio;
Autorités italiennes.

 600
DEMANDEURS D'ASILE

 ÉTHIOPIE
NIGER > ITALIE
JORDANIE

 **EN COURS**
2019-2020
premiers arrivés prévus
pour septembre/
octobre 2019

4.2 France: Le récit de Claire, de la Communauté de S. Egidio sur le fonctionnement des Couloirs Humanitaires.

La France a adopté le modèle des Couloirs Humanitaires en 2017. Le protocole pour l'ouverture des Couloirs Humanitaires a été signé en mars 2017 par le Gouvernement français et cinq associations de la société civile: la Communauté de Sant'Egidio, la Conférence des évêques de France, le Secours catholique-Caritas France, la Fédération protestante de France et la Fédération de l'Entraide protestante.

Il prévoit l'arrivée de **500 personnes de nationalité syrienne et irakienne en provenance du Liban** entre 2018 et 2019. La Communauté de Sant'Egidio est chargée d'en assurer la coordination.

Depuis le début du projet, 364 personnes ont été accueillies en France (chiffres relevés en mai 2019) et réparties sur l'ensemble du territoire, sur la base des possibilités d'accueil. Chaque projet d'accueil prévoit la disponibilité d'un logement autonome et la présence d'un groupe d'au moins 10 bénévoles.

En deux ans environ, **plus de 1 600 bénévoles** ont participé à l'accueil et au soutien fraternel des réfugiés arrivés par le biais des Couloirs Humanitaires ; ils sont répartis dans plus de 70 villes et villages de 36 départements français.

Contrairement à la Communauté italienne de Sant'Egidio, la Communauté française ne disposait ni d'un réseau d'accueil ni d'un grand réseau de bénévoles actifs. Ses ressources, humaines comme économiques, étaient très limitées. Elle a donc dû mettre en œuvre des **activités d'information, de formation et de sensibilisation de la société civile dans le pays**, ce qui a permis de créer et de développer progressivement une capacité d'accueil.

La communication du et sur le projet a joué un rôle fondamental. Parler et laisser les gens parler des Couloirs Humanitaires est nécessaire pour toucher de plus en plus de personnes. Une fois le contact établi avec une communauté locale grâce à l'implication des paroisses, des groupes informels, des amis, des voisins, etc., la Communauté de Sant'Egidio organise une réunion d'information. Les bénévoles de l'association se rendent personnellement sur place partout dans le pays. Ces rencontres sont l'occasion de faire connaissance, de construire des relations de confiance et, surtout, d'expliquer avec précision ce que sont concrètement les Couloirs Humanitaires. Les sujets abordés sont nombreux. L'une des priorités est d'expliquer ce que fuient les personnes à accueillir: la guerre civile en Syrie et les camps de réfugiés au Liban. On essaie aussi d'aborder immédiatement certaines questions relatives au droit d'asile en France ainsi qu'aux droits et devoirs des réfugiés, et d'être clairs et transparents sur les difficultés de l'accueil et du parcours d'intégration, tant pour ceux qui reçoivent que pour les bénéficiaires. L'honnêteté est incontestablement l'aspect le plus important de ces rencontres, car elle permet de balayer les préjugés et les idées

préconçues et facilite la construction d'une relation de confiance et de confrontation saine entre les groupes d'accueil et les organisations promotrices du projet.

De 2017 à aujourd'hui (juillet 2019), la Communauté de Sant'Egidio a organisé plus de 40 réunions d'information et de sensibilisation dans plus de 25 villes françaises, afin de découvrir des groupes potentiels de bénévoles et de lancer des projets d'accueil. **90% des groupes rencontrés accueillent aujourd'hui des réfugiés syriens ou sont sur le point de le faire**, ce qui prouve que, malgré le manque de moyens disponibles sur le terrain, les Couloirs Humanitaires peuvent être mis en œuvre dans tous les pays européens.

La mise en place d'un projet d'accueil prend du temps : il se passe en moyenne au mois 3 mois entre la première réunion d'information et l'accueil effectif des familles de bénéficiaires. Ce temps est nécessaire pour trouver un logement adapté, créer et consolider un groupe suffisamment important de bénévoles, collecter des fonds et informer les différentes institutions compétentes.

Le passage de la théorie à la pratique est souvent plus facile lorsqu'une famille de réfugiés est présentée au groupe de bénévoles. En donnant un nom, un visage et une histoire aux réfugiés, la perspective d'accueil devient plus concrète.

Le choix de la famille bénéficiaire se fait dans une certaine mesure avec le groupe d'accueil. Les bénévoles décrivent les caractéristiques du logement disponible (nombre de pièces, surface, accès handicapés, position géographique, proximité des écoles, des hôpitaux, etc.) et la Communauté de Sant'Egidio essaie d'attribuer au groupe d'accueil une famille dont les besoins peuvent facilement être satisfaits sur la base des caractéristiques du logement. Un échange d'informations a lieu entre la Communauté de Sant'Egidio, le groupe de bénévoles et l'équipe au Liban, où les familles se préparent à partir. Cet échange est un premier pas vers la connaissance entre le groupe d'accueil et la famille bénéficiaire et permet surtout à cette dernière de commencer à se familiariser avec ses futures conditions d'accueil.

Dès leur arrivée en France, la Communauté de Sant'Egidio confie les familles aux groupes de bénévoles, mais continue de leur rendre visite régulièrement, surtout en cas de problèmes. Cette continuité dans le soutien est essentielle. En cas de problèmes graves, l'équipe travaillant sur le terrain au Liban peut également être sollicitée, car elle connaît bien les bénéficiaires et peut jouer le rôle de médiateur entre les parties si son intervention est nécessaire.

Les visites aux familles bénéficiaires sont également des **visites amicales**, qui découlent des liens d'amitié tissés entre la famille et les bénévoles – le véritable cœur du projet.



TOUT PEUT CHANGER:

Ghassan et ses enfants, de la Syrie à la France

Ghassan et ses enfants (Carla et Michaël, respectivement 14 et 17 ans) sont arrivés à Paris par le biais des Couloirs Humanitaires, le 27 février 2018. Ils sont syriens. Cette famille a été accueillie dans le centre de Paris, grâce à Sant'Egidio et à la Communauté des Filles de la Charité. Il s'agit à ce jour de la seule famille arrivée grâce aux Couloirs Humanitaires qui est logée à Paris intramuros.

Les Filles de la Charité ont mis trois chambres à disposition pour une période d'un an et demi. Aujourd'hui, 15 mois après son arrivée, la famille est prête à emménager dans un appartement en location : un pas décisif dans son parcours vers l'intégration. Ghassan et ses enfants sont heureux et soulagés.

Le père et les enfants ont été entourés et accompagnés, tout au long des mois, par l'affection de la communauté d'accueil et de nombreux bénévoles de Sant'Egidio, mais aussi d'autres organismes et associations de la société civile: les Filles de la Charité, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, etc. Un réseau sur lequel la famille s'est appuyée pour faire ses premiers pas en France et avec lequel elle est désormais liée par une profonde amitié.

Dès leur arrivée, les deux enfants ont suivi des cours intensifs de français. En septembre 2018, ils étaient prêts à commencer l'école. Michaël s'est inscrit dans une école d'informatique, tandis que sa sœur cadette, Carla, est entrée au Lycée. Moins d'un an s'est écoulé depuis: aujourd'hui, Carla a huit en français (!) et Michaël a brillamment terminé sa première année d'études. Des objectifs ambitieux, qui ont demandé beaucoup de travail!

Pour Ghassan, leur père, l'apprentissage du français a demandé des efforts considérables et, évidemment, ses résultats n'ont pas été à la hauteur de ceux de ses enfants. Toutefois, constamment encouragé par Michaël, Carla et ses nouveaux amis, il a eu le mérite de ne pas baisser les bras. Ghassan est un ancien entrepreneur. En

Syrie, avant la guerre, il travaillait dans le secteur de la robotique. À son arrivée en France, Ghassan, très pragmatique, se déclarait prêt à travailler dans n'importe quel autre secteur, pourvu qu'il arrive à être indépendant. Pour ce faire, il devait surtout surmonter deux obstacles: l'apprentissage du français et le temps nécessaire pour obtenir le statut de réfugié (qui, selon la loi française, s'accompagne également de la reconnaissance du droit au travail). Grâce à son acharnement, Ghassan a surmonté le premier obstacle, même si ça n'a pas été facile. Aujourd'hui, Ghassan comprend parfaitement le français et le parle, malgré une certaine timidité. En revanche, l'obtention du statut de réfugié a pris plusieurs mois. Ghassan a ensuite pu trouver son premier emploi. Après un premier contrat de courte durée, il a été embauché en juillet 2019 comme responsable informatique pour la gestion de l'entrepôt d'une entreprise de composants industriels. Ghassan a finalement en poche un contrat de longue durée, qui pourrait se transformer en CDI.

Michaël et Carla continuent quant à eux leurs études et sont également très engagés: ils ont tous les deux participé à la rencontre internationale des Jeunes pour la Paix de Sant'Egidio, qui s'est tenue à Rome en 2018. Ils sont également actifs sur de nombreux fronts auprès des Jeunes pour la Paix de Paris. En effet, Carla rend régulièrement visite aux personnes âgées, tandis que son frère rencontre les sans-abri. Lors du rassemblement de cette année à Cracovie, Michaël et Carla ont pu partager leur expérience avec de nombreux autres jeunes du monde entier.



Même si Ghassan a trouvé du travail, il n'a pas renoncé à donner de son temps libre aux personnes âgées le samedi après-midi et le dimanche : il les accompagne, les assiste dans leurs besoins quotidiens, les accompagne aux moments de prière et à la messe hebdomadaire.

L'intégration est un chemin long, qui demande de la patience et de la force pour trouver un emploi stable, être capable de payer un logement et accomplir les démarches bureaucratiques, qui semblent parfois longues et fastidieuses. Les jours sont ponctués de hauts et de bas. Mais, en fin de compte, on arrive toujours à surmonter les obstacles, parce que tout peut changer. Aujourd'hui, Ghassan et ses enfants ont un nouveau pays, de nouveaux amis et une nouvelle maison. Ils n'attendent plus que leur appartement soit raccordé aux réseaux (mais ce n'est plus qu'une question de jours!)

4.3 Belgique: Un exemple de réussite dans la diffusion du modèle des Couloirs Humanitaires en Europe.

La Belgique est un exemple emblématique d'une **adoption réussie du modèle des Couloirs Humanitaires en Europe.**

La Communauté de Sant'Egidio, active depuis longtemps en Belgique, a mené une intense activité de plaidoyer et de sensibilisation dans le pays, qui a abouti à ce résultat.

Le protocole pour l'ouverture des Couloirs Humanitaires en Belgique a été signé le 22 novembre 2017. Le gouvernement belge, la Communauté de Sant'Egidio et les Églises locales, avec le soutien des communautés juive et musulmane, en sont les signataires

Ce protocole prévoit la délivrance de **150 visas à des réfugiés syriens** provenant du Liban et de Turquie. Sur la base de cet accord, la Communauté de Sant'Egidio est le coordinateur du projet.

Quelques semaines après la signature de l'accord, juste avant Noël 2017, le premier groupe de Syriens était déjà arrivé en Belgique en provenance du Liban. Moins de deux ans après l'entrée en vigueur du protocole, les 150 réfugiés prévus étaient arrivés dans le pays. **Nombre d'entre eux font désormais partie de la société belge et ont atteint l'autonomie familiale** (ils ont trouvé un emploi leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille) ou, tout du moins, une semi-autonomie (les bénéficiaires dépendent uniquement des associations de soutien pour le logement).

Comment a-t-il été possible d'ouvrir les Couloirs Humanitaires en Belgique et d'obtenir les résultats souhaités en moins de deux ans?

Il ne fait aucun doute que la volonté du gouvernement belge et de la société civile de promouvoir l'accueil et l'intégration a été un élément décisif. La Communauté de Sant'Egidio a donc pu compter sur un accueil unanime réservé au projet, ainsi que sur la collaboration de toutes les Églises chrétiennes (catholiques, protestants, évangéliques, orthodoxes et anglicans), à laquelle s'est ajouté le soutien des **communautés juive et musulmane.**

Les principaux éléments qui ont permis la mise en œuvre des Couloirs Humanitaires ont été:

- l'action de plaidoyer menée par la Communauté de Sant'Egidio dans le pays à partir de 2016 et la sensibilisation et l'implication de la société civile par l'intermédiaire de manifestations publiques et de rencontres techniques;
- la disponibilité de procédures de mise en œuvre efficaces, déjà appliquées avec succès en Italie, encore testées et perfectionnées grâce aux nouveaux arrivants en Italie et à l'ouverture des Couloirs Humanitaires en France.

La sensibilisation, effectuée au cours de l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire récente de la Belgique, a permis d'obtenir des résultats dépassant toutes les espérances, en un temps relativement court. En effet, les attentats terroristes de 2016 avaient répandu dans le pays un sentiment de méfiance croissant, voire de véritable fermeture face à l'immigration. Dans ce contexte, la Communauté de Sant'Egidio a agi en contact direct avec la société civile, en cherchant constamment à l'impliquer dans ses initiatives. Les initiatives publiques (par exemple dans le quartier de Molenbeek) visaient à stimuler progressivement la population, afin d'éveiller un sentiment de partage vis-à-vis des Couloirs Humanitaires, en illustrant la nature de cet outil efficace capable d'offrir une entrée légale, protégée et sûre aux réfugiés, dans le respect de la sécurité intérieure et du fragile équilibre nécessaire à la cohabitation.

Le fait que les Couloirs Humanitaires aient déjà été mis en œuvre avec succès dans d'autres contextes a contribué à renforcer leur perception positive. Les modalités de fonctionnement des Couloirs Humanitaires (accueil diffus par les familles, les associations, les paroisses, etc., plutôt que la permanence dans les grands centres pour immigrés; méthodes de sélection des bénéficiaires dans les pays de transit, qui prévoient des contrôles multiples en collaboration avec les autorités des pays de transit et de destination; parcours d'intégration prévus) présentées au cours d'un long travail de diffusion et de dialogue, ont notamment joué un rôle clé dans le passage d'une adhésion générale à une phase opérationnelle.

Le protocole ne s'adresse pas à un groupe ethnique/religieux spécifique de la population: il ne fait aucune distinction entre chrétiens et musulmans. Certains réfugiés arrivés en Belgique avec les Couloirs Humanitaires avaient déjà de la famille vivant dans le pays. Cette présence a facilité leur parcours d'intégration.²⁰ Le projet a fait l'objet d'une évaluation positive de la part des autorités belges pour sa justesse, sa transparence et le respect du protocole signé.

Les Couloirs Humanitaires en Belgique s'inscrivent aussi dans un projet œcuménique et interreligieux. Sa mise en œuvre est confiée à un comité («Ensemble pour la paix») qui comprend, entre autres, l'Église protestante, l'Église évangélique, l'Église orthodoxe et l'Église anglicane, avec le soutien des communautés juive et musulmane. La plupart des réfugiés ont été accueillis par la Conférence épiscopale de Belgique, en collaboration avec les Caritas locales.

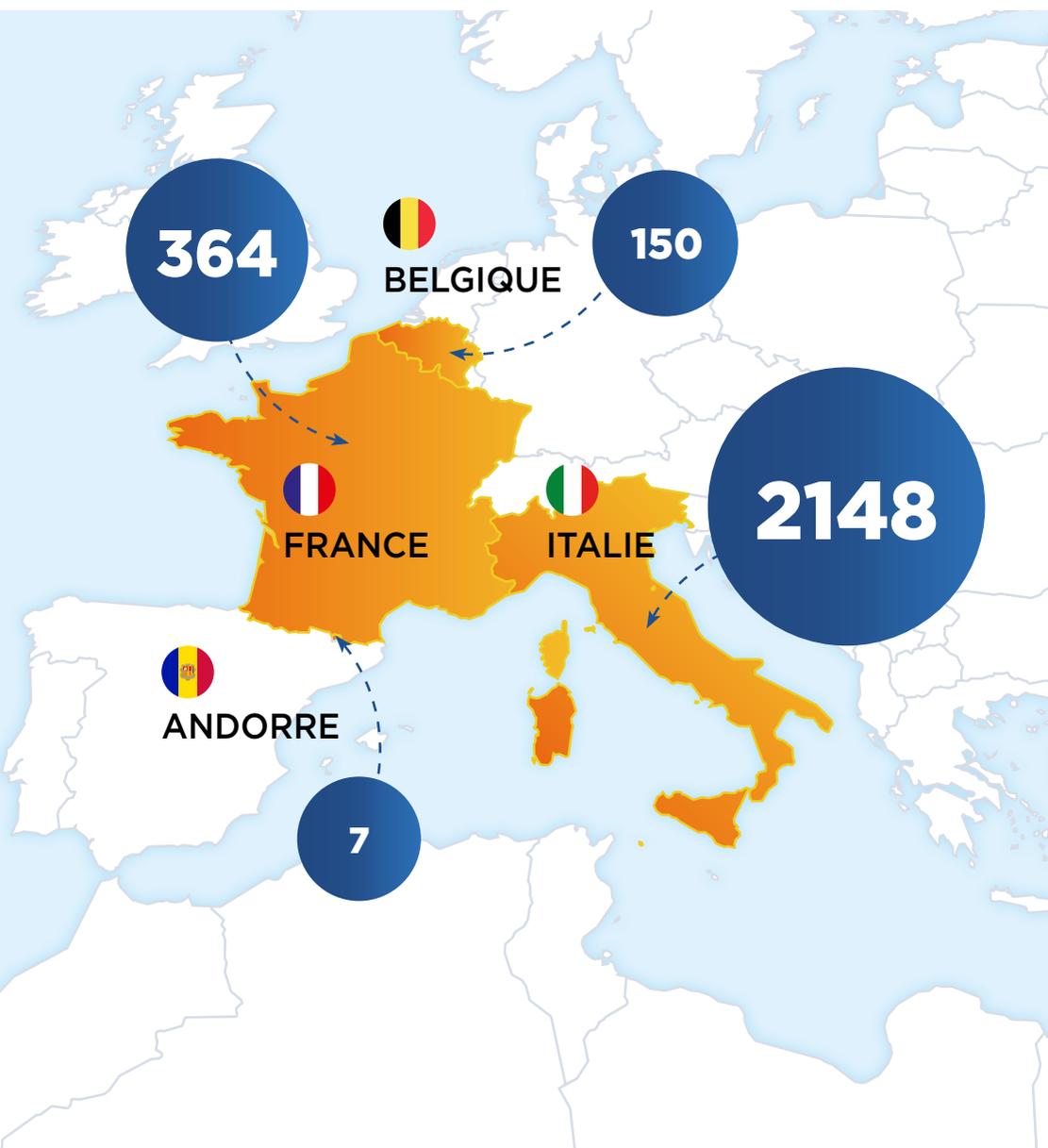
²⁰ Les restrictions au regroupement familial en vigueur dans les pays membres de l'Union européenne forcent les migrants qui tentent de rejoindre l'Europe depuis des pays tiers à requérir l'aide financière de leurs proches vivant déjà dans un pays membre de l'Union pour payer le voyage et les trafiquants d'êtres humains. L'assouplissement des conditions d'autorisation au regroupement familial dans les pays européens permettrait d'éviter les souffrances dues aux voyages d'une part, et réduirait la traite des êtres humains tout en facilitant le parcours d'intégration des réfugiés d'autre part. En offrant un accès légal et sûr à l'Europe, les Couloirs Humanitaires constituent un outil vertueux de ce point de vue également.

Indépendamment de leurs spécificités locales en matière de gestion et d'organisation, **les procédures des Couloirs Humanitaires ont été appliquées avec succès sans aucun changement significatif, confirmant leur capacité à s'adapter parfaitement aux différents contextes juridiques, sociaux et économiques européens.**

Il s'agit en effet d'un modèle sensiblement différent des programmes de réinstallation: tandis que ces derniers s'adressent aux personnes ayant déjà obtenu le statut de réfugié auprès du HCR au moment de leur entrée dans le pays de réinstallation, les Couloirs Humanitaires prévoient que les bénéficiaires demandent l'asile à leur arrivée dans le pays qui leur a délivré un visa et suivent les démarches communes à tout demandeur d'asile. Le coût total est pris en charge par les promoteurs et la société civile, ce qui favorise – comme en témoigne également le cas de la Belgique – une collaboration positive entre les associations promotrices, ceux qui se sont engagés dans l'accueil pour les soutenir et les institutions de référence.

NOMBRES DE RÉFUGIÉS ACCUEILLIS ET ÉTAT DE LEUR PARCOURS D'INTÉGRATION

RÉFUGIÉS ARRIVÉS 2015 - 2019



L'INTÉGRATION EN CHIFFRES: LE CAS ITALIEN



ACCUEIL

145 structures d'accueil

(associations, groupes d'amis, paroisses, ordres religieux familles, etc.).

Plus de **3 000 bénévoles** impliqués.

83 % des adultes ont assisté à des cours de langue et de culture italienne pendant au moins 6 mois

Les mineurs ont été inscrits à l'école publique, généralement dans des classes correspondant à leur âge, en obtenant de bons résultats (malgré le fait que la plupart d'entre eux n'ont jamais été scolarisés dans les camps au Liban et en Éthiopie).

Sur 1 011 réfugiés pris en charge dans le cadre du premier protocole (déc 2015 - nov 2017), environ un an après leur arrivée en Italie :

- 104 avaient un emploi stable ;
- 24 avaient suivi des cours de formation professionnelle ;
- 36 avaient suivi un apprentissage ;
- 26 s'étaient inscrits à l'université ;

Compte tenu du fait qu'il s'agit de personnes vulnérables ou très vulnérables et que les mineurs représentent environ 40 % du nombre total de réfugiés accueillis, **il s'agit d'un excellent résultat en matière d'autonomie familiale.**

Deux ans après l'accueil, 151 personnes ont atteint la pleine autonomie et 304 une semi-autonomie, c'est-à-dire qu'elles dépendent des associations uniquement pour leur logement.

**COULOIRS
HUMANITAIRES:
LES SUCCÈS DU
MODÈLE ET DU PROJET
«HUMANITARIAN
CORRIDORS»**

5



ITALIE

ITALIE

ÉTHIOPIE

ÉTHIOPIE



451
RÉFUGIÉS
ARRIVÉS



139
FAMILLES
DE 3 À 9 MEMBRES



26%
ENTRE 18 ET 30 ANS
PLUS D'HOMMES QUE DE
FEMMES



+ DE 40%
D'ENFANTS ET
DE MINEURS
+ DE 40%
A MOINS DE 10 ANS



7/8%
DE VICTIMES DE
TORTURES

PROVENANCE:



72% ÉRYTHRÉE
13% SOMALIE
13% SOUDAN DU SUD
2% YÉMEN

ACCUEIL:



17 des 20 régions
italiennes,
61 communes.



Personnes ayant besoin de protection; personnes victimes de violences et de tortures; personnes ayant besoin de soins médicaux; personnes en quête de regroupement familial; familles avec enfants; personnes âgées; personnes sans perspective d'intégration sur place.



ITALIE



ITALIE

LIBAN

LIBAN



481 RÉFUGIÉS ARRIVÉS



90% FAMILLES



50% FEMMES



43% ENFANTS



Familles/familles monoparentales avec enfants à charge; victimes de guerre; victimes de tortures; handicapés; cas médicaux graves; femmes seules; personnes âgées; personnes ayant des problèmes psychiatriques.



90% FAMILLES



50% FEMMES



43% ENFANTS



50% ADULTES (30%) ET JEUNES ADULTES (18/29 ANS)



4% ADULTES DE PLUS DE 55 ANS

ACCUEIL :



14 sur 20 régions italiennes, 51 communes.



FRANCE

FRANCE



LIBAN



LIBAN



238 RÉFUGIÉS ARRIVÉS



Familles/familles monoparentales avec enfants à charge; victimes de guerre; victimes de tortures; handicapés; cas médicaux graves; femmes seules; personnes âgées; personnes ayant des problèmes psychiatriques.



48%
FEMMES



60%
DE MOINS DE 30 ANS



43%
MINEURS



80%
FAMILLES SYRIENNES



16%
ENFANTS
DE MOINS DE 5 ANS



59%
FAMILLES
4 PERSONNES EN
MOYENNE PAR FAMILLE



4%
ADULTES
DE PLUS DE 55 ANS

ACCUEIL :



34 départements,
60 communes.

CONCLUSIONS

6

Les «Couloirs Humanitaires» sont un exemple concret du positif que la société civile, les associations et les institutions peuvent apporter lorsqu'elles œuvrent de concert pour apporter une solution aux problèmes des réfugiés et des migrations.

De 2016 à aujourd'hui (mai 2019), plus de deux mille réfugiés ont réussi à arriver en Europe (Italie, France, Belgique et Principauté d'Andorre) en toute sécurité et en toute légalité, par le biais des «Couloirs Humanitaires».

Cette initiative est mue par la volonté d'agir face aux – trop – nombreux décès survenus en Méditerranée, surtout à partir de 2013. La nécessité de réagir à ce problème a fait son chemin, en commençant par la mise en place, en tant que société civile, d'un canal sûr en faveur des personnes qui ont fui leur pays d'origine et se sont réfugiées dans les pays limitrophes.

Les «Couloirs Humanitaires» s'adressent aux personnes vulnérables et/ou aux personnes qui ont des parents dans les pays d'accueil et qui sont obligées de survivre dans des pays de transit, comme le Liban et l'Éthiopie, dont ils ne peuvent s'échapper qu'au péril de leur vie en traversant la mer.

Tout commence là, à l'endroit même où se trouvent les migrants. Des associations et des interlocuteurs identifient sur place une liste de bénéficiaires potentiels de l'opération. Il s'agit surtout de personnes particulièrement fragiles, choisies de commun accord avec les opérateurs de la Communauté de Sant'Egidio et d'autres associations adhérant au projet. Les femmes seules, les enfants, les personnes âgées, les malades, les handicapés et les victimes de tortures comptent parmi les bénéficiaires privilégiés.

Mais l'opération n'est pas complètement objective: en effet, il est très important d'évaluer le parcours migratoire, l'histoire et le contexte de chaque réfugié. Les conditions familiales, par exemple, sont considérées comme une priorité et les noyaux familiaux sont souvent favorisés lors de la sélection. On fait donc très attention à ne pas séparer les membres d'un même noyau familial et à permettre aux personnes qui peuvent retrouver leurs parents, maris, femmes, enfants, frères ou sœurs déjà présents dans les pays européens de destination de voyager.

Une fois ces listes établies, elles sont soumises au contrôle des autorités consulaires des pays européens de destination et des pays concernés. Les consulats qui se trouvent dans les pays concernés délivrent des **«visas à validité territoriale limitée»**, conformément à l'article 25 du Code communautaire des visas.²¹ Les réfugiés **peuvent**

²¹ RÈGLEMENT (CE) N° 810/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009 établissant un code communautaire des visas (code des visas).

ainsi arriver en Europe via des vols sûrs, sans risquer de mourir, de souffrir et d'être exploités. Grâce à l'obtention du visa, ils sont légalement protégés et peuvent effectuer une demande d'asile.

L'un des objectifs des «Couloirs Humanitaires» est donc de lutter concrètement contre **la mafia des passeurs et des trafiquants d'êtres humains**, en réduisant les coûts de déplacements des réfugiés. Ceux qui, désespérés, décident d'embarquer sur des bateaux pour s'enfuir sont très souvent obligés de dépenser toutes les économies qu'ils ont accumulées au cours de leur vie, augmentant ainsi leur pauvreté.

Sécurité et légalité – des mots si souvent invoqués ces dernières années par les hommes politiques et la société civile lorsqu'il s'agit de migration – sont donc assurés. Et l'intégration devient possible.

En effet, une fois arrivés en Europe en toute sécurité, les réfugiés sont accompagnés dans un **parcours d'intégration** par les associations qui proposent les couloirs. Ils reçoivent donc l'hospitalité, un soutien économique et une orientation pour trouver un emploi, une assistance scolaire et une assistance juridique, le tout financé par les fonds des associations.

Ce modèle commence à fonctionner en Europe. En Belgique, l'accord entre le gouvernement belge, Sant'Egidio et l'ensemble des autorités religieuses du pays, avec le soutien des communautés juive et musulmane, a permis d'accueillir 150 Syriens.

Le modèle proposé par Sant'Egidio s'est immédiatement révélé contagieux : en 2016, le Pape a emmené avec lui 12 réfugiés de Lesbos pour les confier à la Communauté, qui s'est chargée de leur accueil et de leur processus d'intégration avec l'aide financière du Vatican. La République de Saint-Marin a accueilli un groupe de réfugiés syriens.

La France a été le premier pays européen, après l'Italie, à signer un protocole d'accord pour importer le modèle des «Couloirs Humanitaires». La Communauté de Sant'Egidio, la Conférence des évêques de France, Caritas France, la Fédération protestante de France et la Fédération de l'entraide protestante ont signé l'accord pour favoriser l'arrivée en toute sécurité d'environ **500 Syriens et Irakiens**. En mai 2019, 364 réfugiés étaient déjà arrivés dans le pays, dont la plupart étaient des familles enlisées dans l'incertitude et le désespoir des camps libanais.

La Principauté d'Andorre a lancé les «Couloirs Humanitaires» en votant d'abord une loi permettant l'entrée dans le pays pour des motifs humanitaires, avant de signer l'accord. L'Espagne et la France collaborent avec la Principauté d'Andorre pour permettre le passage des réfugiés dans leurs aéroports, tout comme l'Italie l'a fait

pour un groupe de réfugiés accueillis en République de Saint-Marin.

Le modèle des «Couloirs Humanitaires» est intrinsèquement lié au concept de parrainage. L'idée est de ne pas laisser les États décider seuls quels réfugiés et combien d'entre eux peuvent être accueillis sur le territoire européen. La société civile, dans cette formule d'accueil, peut jouer un rôle majeur. Les citoyens, les associations, les organisations à but non lucratif et les paroisses ont la possibilité de participer au processus migratoire. Ils peuvent donc garantir l'acceptation et le traitement des migrants, en fournissant des ressources et des solutions.

Comme le montre l'expérience d'Anna (à Cosence), l'une des personnes qui accueillent des réfugiés en Italie et dont l'histoire a été brièvement racontée dans le présent document, la méthode d'accueil des «Couloirs Humanitaires» est une solution efficace, en particulier dans les villes de province, qui permet de rassurer ceux qui ont peur des migrants. Elle le dit elle-même : *«L'action rassure ceux qui ont peur. Plus on agit, plus les peurs s'envolent»*.

La place centrale de la société civile dans le projet est également due au fait que le financement de l'opération est totalement pris en charge par les organisations volontaires, sans aucune charge financière pour l'État. Giuseppe Sangiorgi,²² a écrit, à propos d'un élément essentiel : *«Deux formes d'intervention, parmi d'autres, sont apparues au fil du temps comme les points forts d'une stratégie capable de combattre les comportements de subordination et d'aversion qui s'opposent en matière de migration. Ces deux formes d'intervention sont l'accueil diffus sur le territoire, pour une distribution équilibrée de l'impact du phénomène, et la collaboration entre les sphères publique et privée, entre démocratie représentative des institutions et participative des corps sociaux»*.

Les «Couloirs Humanitaires» reposent sur **l'accueil diffus**, assuré par des personnes proches des réfugiés, qui forment un noyau humain engagé affectivement dans l'accueil. Les réponses du réseau local, au cours des années de mise en œuvre des «Couloirs Humanitaires», ont été nombreuses et importantes dans plusieurs parties d'Europe. La cohésion sociale a fonctionné et a produit des histoires d'intégration, petites certes, mais significatives.

Le défi consiste à passer de bonnes pratiques, où la cohésion avec les institutions est importante et fonctionnelle, à un système plus large de parrainage privé capable d'assurer l'intégration effective d'un plus grand nombre de bénéficiaires dans le tissu social et économique des États membres.²³ Cette proposition politique et

22 Giuseppe Sangiorgi, «La via italiana dei Corridoi Umanitari», dans *libertàcivili*, janvier-février 2017, pages 45-50.

23 L'objectif de renforcer les systèmes existants de parrainage privé en Europe a été récemment exprimé par la

réglementaire est rendue possible grâce au rôle des organisations de la société civile et à la forte implication des communautés locales dans les opérations d'identification, de pré-départ, d'accueil et d'intégration des bénéficiaires.

Les «Couloirs Humanitaires» ne sont pas la solution au phénomène des flux migratoires, mais ils représentent une réponse efficace à une inclusion respectueuse des droits de tous.

Comme l'affirmait Umberto Eco,²⁴ [...] «*l'Europe est, depuis la chute de l'Empire romain, le résultat d'un métissage culturel réussi*». Même en matière d'immigration, ce que dit Umberto Eco est vrai, à savoir que «*le principe fondamental qui supporte les affaires humaines est celui de la négociation*» [...], «*à la base même de la vie culturelle*». Cela nous permet de résister et de faire des projets pour l'avenir.

Commission européenne, qui a adopté les conclusions d'une étude qu'elle a commandée et finalisée en octobre 2018: «*Les systèmes de parrainage privé ont une caractéristique commune: ils comportent un transfert de responsabilité des agences gouvernementales aux acteurs privés pour certains éléments du processus d'identification, de pré-départ, d'accueil ou d'intégration des bénéficiaires. Avec une forte implication des collectivités locales et des organisations de la société civile, ces systèmes permettent de renforcer les capacités au niveau local afin de soutenir l'intégration de manière adéquate et conduisent généralement à une meilleure intégration des personnes concernées*». Direction «Migration et protection» à la «Direction générale de la migration et des affaires intérieures». Octobre 2018: Étude de faisabilité et de la valeur ajoutée des systèmes de parrainage en tant que voie possible d'accès aux filières d'admission dans l'UE, y compris à la réinstallation. Rapport final. EUR DR-04-18-846-EN-N.

24. Umberto Eco, Lorenzo Bini Smaghi, Giuseppe della Zuanna, Andrea Riccardi, édition de Marco Impagliazzo «Integrazione. Il modello Italia», Guerini e Associati, 2013.

Bibliographie

L. Colmayer, M. Signorini, *I corridoi umanitari, possibile alternativa di ingresso legale in Italia*, Immigrazione.it., n. 281 du 1er février 2017.

U. Eco, Lorenzo Bini Smaghi, Giuseppe della Zuanna, Andrea Riccardi, édition de Marco Impagliazzo «Integrazione. Il modello Italia», Guerini e Associati, 2013.

M. Impagliazzo, *Le vie dell'integrazione latina*, Limes, 7, 2016, p. 127 et suivantes.

Commission européenne, Communication du 13 mai 2015: Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions : Un agenda européen en matière de migration.

Commission européenne, Communication du 6 avril 2016, *Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe*.

Commission européenne, Direction générale de la migration et des affaires intérieures, Direction immigration et protection. Octobre 2018: Study on the feasibility and added value of sponsorship schemes as a possible pathway to safe channels for admission to the EU, including resettlement. Final Report. EUR DR-04-18-846-EN-N.

P. Morozzo della Rocca, *I due Protocolli d'Intesa sui «Corridoi Umanitari» tra alcuni enti di ispirazione religiosa e il governo ed il loro possibile impatto sulle politiche di asilo e immigrazione*. Diritto, Immigrazione e Cittadinanza – Dossier n. 1 2017.

G. Sangiorgi, «La via italiana dei Corridoi Umanitari», dans *libertàcivili*, janvier-février 2017, pages 45-50.

M. Sossai, *Canali di ingresso legale e sicuro dei migranti in Europa: il modello dei «corridoi umanitari»*, dans *Vergogna ed esclusione. L'Europa di fronte alla sfida dell'emigrazione*, édition U. Curi, Roma, Castelvechchi, 2017.

E. Yahvaoui Krivenko, *Hospitality and Sovereignty: What Can We Learn From the Canadian Private Sponsorship of Refugees Program?*, Oxford, Oxford University Press, Accepted January 29, 2012.



www.humanitariancorridor.org

PARTNER



Questo report è stato finanziato dall'Asylum, Migration and Integration Fund dell'Unione Europea. Il contenuto di questo report rappresenta esclusivamente il punto di vista degli autori ed è di loro esclusiva responsabilità. La Commissione Europea declina ogni responsabilità per l'uso che può essere fatto delle informazioni in essa contenute.